

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES EXTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE



**GÉNÉRICIDE:
LES FEMMES
MANQUANTES?**

DEVE

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION

DIRECTION B

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE

ETUDE

GÉNÉRICIDE: LES FEMMES MANQUANTES?

Résumé

Certains pays présentent, depuis des années, des rapports de masculinité déséquilibrés, en ce sens que la part de la population masculine est supérieure à ce qu'on pourrait penser sur la base de la proportion "naturelle" d'hommes et de femmes à la naissance et des taux de mortalité. Ce déséquilibre est souvent le résultat de la préférence pour les garçons, ancrée dans les expériences culturelles et économiques, et accentuée par la baisse de la fécondité et les pressions exercées en faveur de familles moins nombreuses. La présente étude passe en revue les principaux documents s'intéressant aux causes, aux tendances actuelles et aux conséquences des pratiques sexo-sélectives, qui vont de l'infanticide et de la négligence aux techniques plus modernes de détermination et de choix du sexe, comme les échographies et les avortements sexo-sélectifs qui s'ensuivent, et s'intéresse plus particulièrement à la Chine et à l'Inde, où des rapports de masculinité asymétriques ont été observés par la communauté internationale et reconnus par les gouvernements concernés. Malgré la législation en place régissant le choix du sexe en Chine comme en Inde, ces pratiques sont difficiles à contrôler, les médecins comme les fournisseurs d'équipement tirant profit des procédures. Des rapports asymétriques ont également été observés dans d'autres pays, comme au Viêt Nam, en Albanie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.

On ne peut parvenir à une normalisation des rapports de masculinité en se contentant de contrôler l'usage des technologies sexo-sélectives. Si l'on veut réduire durablement le phénomène, des stratégies s'imposent afin de faire face à l'inégalité de genre à l'origine de la préférence pour les garçons. La question a déjà été abordée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et le Parlement européen a un rôle à jouer pour attirer l'attention sur la question par l'intermédiaire de ses commissions concernées, comme les commissions du développement, des droits de l'homme, du commerce international et des droits de la femme et de l'égalité des genres, de même que par l'intermédiaire de leurs différentes délégations par pays, ainsi que par le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Cette étude a été demandée par la Commission du développement du Parlement européen.

AUTEURS:

LIISANANTTI, Anu, administratrice chargée du programme, Overseas Development Institute, UK
BEESE, Karin, gestionnaire de projet RADOST, Ecologic Institute, Allemagne

Coordination assurée par Ecologic Institute

ADMINISTRATEUR RESPONSABLES:

Fernando GARCÉS DE LOS FAYOS

Direction générale des politiques externes de l'Union

Département thématique

WIB 06 M 077

Tout retour d'information adressé à fernando.garces@europarl.europa.eu est le bienvenu.

Assistance éditoriale: Györgyi MÁCSAI

VERSION(S) LINGUISTIQUE(S)

Original: EN, Traduction(s): FR

A PROPOS DE L'ÉDITEUR

Date de clôture de rédaction: 16 mars 2012

© Union européenne, 2012

Imprimé en [Belgique]

ISBN: 978-92-823-3744-8

Doi: 10.2861/82305

Cette étude est disponible sur l'internet

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/studies.do?language=EN>

Pour obtenir d'autres exemplaires, veuillez envoyer une demande par courriel à l'adresse suivante:

poldep-expo@europarl.europa.eu

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Parlement européen.

La reproduction et la traduction à des fins non commerciales sont autorisées, moyennant la mention de la source et à condition de notifier au préalable l'éditeur et d'envoyer au préalable une copie de la publication à l'éditeur.

TABLE DES MATIERES

SYNTHÈSE	4
1 INTRODUCTION	7
1.1 RAPPORT DE MASCULINITÉ	8
1.2 OÙ SONT LES FEMMES MANQUANTES?	9
1.3 CAUSES DU CHOIX DU SEXE	11
1.4 APERÇU DE LA TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS	12
1.4.1 Généricide	12
1.4.2 Pratiques sexo-sélectives	13
2 LES FEMMES MANQUANTES EN INDE	15
2.1 HISTOIRE DU DÉSÉQUILIBRE DES GENRES EN INDE	15
2.2 CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DU DÉSÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES: SITUATION ÉCONOMIQUE, RANGS DE NAISSANCE, RÉGION ET RELIGION	16
2.3 RÉPONSES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	19
2.3.1 La loi sur les TDPN	19
3 LES FEMMES MANQUANTES EN CHINE	21
3.1 LA CONDITION FÉMININE DANS LA SOCIÉTÉ CHINOISE	21
3.2 LA POLITIQUE DE L'ENFANT UNIQUE	22
3.3 CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DU DÉSÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES: LA SÉLECTION PRÉNATALE, LES NAISSANCES DE DEUXIÈME RANG, LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	23
3.4 RÉPONSES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	24
4 LES FEMMES MANQUANTES AU-DELÀ DE LA CHINE ET DE L'INDE - APERÇU	27
5 CONSÉQUENCES DES PRÉJUGÉS LIÉS AU GENRE - FEMMES MANQUANTES, SURCROÎT D'HOMMES	31
6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
6.1 RECOMMANDATIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN ET À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE EN GÉNÉRAL	34

SYNTHÈSE

La discrimination persistante à l'encontre de la population féminine se traduit par un déséquilibre croissant entre les sexes au profit du sexe masculin dans certaines régions du monde, où les ménages se tournent désormais vers des pratiques sexo-sélectives, allant de l'infanticide, pratiqué pendant des décennies, à des techniques modernes, telles que les échographies suivies d'avortements sélectifs, afin de s'assurer une descendance masculine. Le déséquilibre des rapports de masculinité à la naissance est particulièrement préoccupant dans certains pays d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et d'Asie centrale, et le phénomène commence également à s'observer dans certains pays d'Europe.

Le rapport de masculinité (ou sex-ratio) désigne le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin d'une population et s'exprime en nombre de garçons pour 100 (ou, dans le cas de l'Inde, pour 1 000) filles, le rapport de masculinité à la naissance biologiquement normal variant entre 102 et 106 garçons pour 100 filles. Au printemps 2011, la Chine et l'Inde ont annoncé les résultats de leur recensement pour 2010-2011. Les deux pays présentaient un déséquilibre persistant dans le rapport de masculinité à la naissance. En Chine, on comptait 118 naissances masculines pour 100 filles, contre 116 en 2000. En Inde, on comptait 109 naissances masculines pour 100 filles, contre 108 en 2000. Ce phénomène s'observe malgré la croissance économique constante des deux pays depuis dix ans, et en dépit des mesures législatives prises par les gouvernements concernés pour lutter, par exemple, contre l'avortement sélectif (Simpson et Smith).

D'aucuns soutiennent que, conformément aux estimations d'Amartya Sen en 1990, pas moins de 100 millions de femmes pourraient aujourd'hui encore "manquer à l'appel", et l'éventuelle préférence pour les garçons de même que le choix du sexe à la naissance qui s'ensuit, ainsi que le mauvais traitement des jeunes filles, restent des préoccupations majeures, en particulier dans certaines régions d'Asie (Anderson & Ray 2010).

La présente étude, qui a été commandée par le Parlement européen et qui s'intéresse plus particulièrement à la Chine et à l'Inde, passe en revue les principaux documents sur les rapports de masculinité excessifs et explique certains des principaux problèmes et autres défis liés aux politiques et aux mesures visant à faire face aux pratiques sexo-sélectives et au déséquilibre des genres qui en résulte dans ces pays et ailleurs.

Les femmes manquantes en Chine et en Inde

Depuis vingt ans, nombre de connaissances et de données ont pu être recueillies sur la discrimination sexuelle en Inde et en Chine. De plus, des statistiques détaillées émanant de diverses sources rendent compte des différents aspects de la discrimination sexuelle (anomalies dans le rapport de masculinité à la naissance (RMN), dans le rapport de masculinité juvénile (RMJ), surmortalité féminine) à différentes échelles d'analyse (nationale, régionale) et pour différentes sous-populations (classées par âge, par religion, par niveau de vie, d'instruction, etc.). Le choix du sexe après la naissance est une pratique répandue en Chine et en Inde. Avant de s'intéresser à la question du choix du sexe avant la naissance, les documents concernant la Chine portaient sur l'infanticide, alors que ceux concernant l'Inde examinaient les différences entre la qualité des soins de santé prodigués aux garçons et aux filles au cours des premières années de vie.

Une combinaison de trois facteurs est à l'origine de la multiplication des avortements de fœtus féminins depuis la fin du XX^e siècle en Chine et en Inde:

- 1) la baisse de la fécondité liée à l'augmentation du niveau d'instruction des femmes et à leur arrivée sur le marché de l'emploi; en Chine, la politique de l'enfant unique (PEU) a considérablement réduit la taille des familles depuis sa mise en œuvre en 1979, renforçant la volonté des ménages de mettre au monde un garçon;
- 2) les échographies se sont répandues un peu partout, à commencer par les zones urbaines avant de toucher les villes plus petites et les zones rurales; et
- 3) la préférence traditionnelle pour les garçons est restée profondément ancrée.

En Chine, le rapport de masculinité des naissances est passé de 107 en 1982 à 120 en 2005 (Li). En Inde, les estimations basées sur les données du recensement national (Census of India) indiquaient peu de changement au cours de la même période (passant d'à peine plus de 107 en 1981 à 106,7 en 2001), tandis que celles basées sur des enquêtes fondées sur l'enregistrement d'un échantillon indiquaient une augmentation (passant de 109 en 1982-1984 à 133,6 en 2003-2005, un chiffre pour le moins inquiétant) (Kulkarni). Le dernier recensement indien, qui date de 2011, faisait apparaître un déséquilibre croissant entre le nombre de filles et de garçons âgés de 0 à 6 ans.

Les deux pays présentent une hausse visible du rapport de masculinité à la naissance pour les naissances de deuxième rang ou plus lorsque le premier-né est une fille. En Inde, les ménages urbains instruits et aisés ont plus de chances de recourir aux pratiques sexo-sélectives et, contrairement à ce qu'indiquent les études antérieures, des rapports de masculinité asymétriques s'observent depuis peu au-delà des régions occidentales du pays. Malgré l'incrédulité généralisée à l'égard de l'efficacité de la réglementation actuelle, comme la loi sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (TDPN), les études récentes laissent entendre que cette loi a en réalité eu une influence positive sur le rapport de masculinité en ce qu'elle a permis d'empêcher une aggravation du déséquilibre entre les sexes.

En Chine, le rapport de masculinité a augmenté dans les années qui ont suivi l'adoption de la politique de l'enfant unique (en vigueur depuis 1979), qui concerne encore environ 50 à 60 % de la population, et le déficit de filles s'observe aujourd'hui en grande partie dans le groupe prénatal (37 à 45 %). Le rapport est plus asymétrique dans les zones rurales, mais des hausses s'observent dans de grandes villes, comme Pékin et Shanghai.

Les femmes manquantes au-delà de la Chine et de l'Inde

On observe des rapports de masculinité à la naissance plus élevés dans d'autres pays d'Asie, comme au Viêt Nam, ainsi que dans certains pays d'Europe, comme en Albanie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie. Des déséquilibres au niveau des rapports de masculinité s'observent également parmi les enfants aux parents d'origine asiatique aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, même si ces tendances n'ont aucune conséquence sur les statistiques globales de ces pays.

Comme le font observer Anderson et Ray (2010), les pays d'Afrique subsaharienne présentent statistiquement des parts plus importantes de femmes manquantes que la Chine et l'Inde. Dans ces pays, cependant, les femmes sont moins nombreuses en raison de maladies telles que le VIH/sida et le paludisme, tandis que les rapports de masculinité à la naissance se situent dans l'échelle naturelle (entre 100 et 106 garçons pour 100 filles). Même si les différences dans les soins de santé prodigués aux garçons et aux filles sont source de préoccupation, il est par conséquent difficile de prouver l'existence d'un lien direct entre les méthodes de choix du sexe et les femmes manquantes dans ces pays.

Conséquences du déséquilibre des genres

La surreprésentation des hommes par rapport aux femmes, qui découle du nombre supérieur de naissances masculines, a un certain nombre de conséquences sociétales négatives potentielles. Ce déséquilibre risque de poser problème aux "hommes en surnombre" dans leur recherche d'une compagne, ce qui pourrait multiplier les problèmes de santé mentale et les comportements antisociaux. Certaines études laissent entendre que la croissance disproportionnée de la population masculine pourrait se traduire par une augmentation considérable de la criminalité et des violations des droits de l'homme, comme la prostitution forcée ou la traite des êtres humains à des fins de mariage ou d'exploitation sexuelle, suivies d'une propagation des maladies sexuellement transmissibles. Les taux de suicide élevés chez les femmes, en particulier en Chine, sont également partiellement imputés au déséquilibre entre les sexes, à la pression exercée sur les femmes pour assurer une descendance masculine et au traitement préférentiel des hommes dans la société.

Conclusions et recommandations

Le déficit de filles dans certaines sociétés n'est malheureusement pas encore éliminé, en raison, surtout, de l'absence persistante de données fiables et de mesures de contrôle des naissances et des décès, de la rentabilité des pratiques sexo-sélectives pour le personnel médical et les fournisseurs d'équipement et des idées profondément ancrées sur la suprématie du sexe masculin. Certaines études récentes sont cependant plus optimistes: elles laissent entendre que les rapports de masculinité en Chine et en Inde, notamment, ont déjà atteint leur point culminant et commencent à diminuer en raison de l'attention portée à la question par la communauté internationale, de l'amélioration des opportunités pour les femmes et, dans une certaine mesure, de la législation.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin à la préférence pour les garçons et au choix du sexe. Les tendances actuelles, à savoir des rapports de masculinité élevés, en particulier parmi les naissances de deuxième rang ou plus, le fait que l'amélioration du niveau d'instruction des femmes, par exemple en Inde, semble n'avoir fait qu'augmenter la probabilité de voir ces ménages adopter des pratiques sexo-sélectives, les gains financiers obtenus par les professionnels de la santé qui pratiquent ces techniques et l'apparition de rapports de masculinité inquiétants dans des pays où le phénomène n'avait, jusque-là, pas été observé sont autant de tendances inquiétantes. Deux grandes approches sont possibles: proscrire la possibilité de choisir le sexe, d'une part, et aborder et faire face aux causes fondamentales de la préférence pour les garçons, d'autre part.

La question du déséquilibre entre les sexes a déjà été soulevée au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Le Parlement européen est invité à introduire et à mettre en avant la notion de "femmes manquantes" par l'intermédiaire de ses commissions, en particulier celles du développement (DEVE), des droits de la femme (FEMM), des droits de l'homme (DROI) et du commerce international (INTA), ainsi que par l'intermédiaire de leurs différentes délégations par pays. La question doit être intégrée dans le cadre financier pluriannuel et les instruments financiers pertinents pour 2014-2020.

Le PE est également encouragé à renforcer sa coopération avec d'autres organes internationaux qui ont déjà exprimé leur intérêt pour la question, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).

1 INTRODUCTION

Femmes manquantes, pratiques sexo-sélectives, déséquilibre des genres et généricide sont autant de termes utilisés dans le contexte de la discrimination sexuelle et des préjugés à l'égard des filles et des femmes qui persistent dans certaines régions du monde. La préférence pour la descendance masculine, pour des raisons culturelles et économiques, est à l'origine d'un certain nombre de pratiques sexo-sélectives depuis des années, notamment dans certaines régions d'Inde et de Chine, mais aussi ailleurs, dans des pays d'Asie du Sud, d'Asie de l'Est et d'Asie centrale, ainsi que dans des pays tels que l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Arménie.

L'expression "femmes manquantes" ("Missing Women"), inventée par Amartya Sen, désigne le fait que dans certaines régions du monde, la part de femmes par rapport au nombre d'hommes est d'une faiblesse suspecte. Dans son célèbre article publié dans le *New York Review of Books*, intitulé "More than 100 million women are missing" (plus de 100 millions de femmes manquent à l'appel) (1990), Sen écrivait:

Le nombre de "femmes manquantes" par rapport au nombre auquel on pourrait s'attendre si les hommes et les femmes recevaient des soins similaires en matière de santé, de médecine et d'alimentation est particulièrement élevé. Bien plus de cent millions de femmes ne sont tout simplement pas là parce qu'on s'occupe moins des femmes que des hommes.

Au cours des deux décennies qui se sont écoulées depuis l'analyse de Sen, le phénomène des femmes manquantes a été abordé par de nombreux universitaires, experts et militants de par le monde, et de nouvelles politiques et lois ont été mises en place dans les pays où le déséquilibre entre les sexes était considéré comme un problème. Malgré ces initiatives, le processus consistant à faire face aux causes sous-jacentes est relativement lent. Les nouvelles technologies permettant de déterminer le sexe de l'enfant avant sa naissance se sont répandues depuis les années 80 et des recherches plus récentes laissent entendre que les rapports de masculinité globaux n'ont que peu évolué. Les estimations relatives au nombre de femmes manquantes varient selon les sources et les périodes, de même que selon les régions couvertes par les différentes études et rapport, et il est difficile de déterminer les chiffres exacts compte tenu de l'absence persistante de données fiables sur les naissances et les décès dans nombre de pays. Selon le récent rapport de la Banque mondiale "Rapport sur le développement dans le monde 2012: Égalité des genres et développement", le surcroît de mortalité féminine est "estimé chaque année à 3,9 millions de femmes" dans les pays à revenu faible et moyen. "Environ deux cinquièmes de ces femmes ne naissent jamais en raison d'une préférence pour les garçons, un sixième décèdent peu après leur naissance ou durant leur petite enfance et plus d'un tiers décèdent lorsqu'elles sont en âge de procréer"¹.

¹ Voir le rapport de la Banque mondiale intitulé "Rapport sur le développement dans le monde 2012: Égalité des genres et développement":

<http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTWDRS/EXTWDR2012/0,,contentMDK:22999750~menuPK:8154981~pagePK:64167689~piPK:64167673~theSitePK:7778063,00.html>

1.1 Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité (ou sex-ratio) désigne le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes dans une population et s'exprime en nombre d'hommes pour 100 (ou, dans le cas de l'Inde, pour 1 000) femmes (voir encadré 1). Comme expliqué de façon plus détaillée dans les chapitres qui suivent, les principales recherches dans ce domaine examinent généralement trois variables au moins: les rapports de masculinité à la naissance (RMN), les rapports de masculinité juvénile (RMJ) et les rapports de masculinité globaux. En outre, un certain nombre d'études comparent la répartition des rapports de masculinité par rang de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.), par région (en comparant notamment les rapports entre les zones urbaines et les zones rurales), par religion ou tribu et selon la situation économique/le niveau d'instruction des ménages. Des études ont également comparé les rapports de masculinité avant et après l'entrée en vigueur de lois et/ou de politiques gouvernementales importantes, comme la loi sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (TDPN), en Inde, et la politique de l'enfant unique (PEU), en Chine.

Encadré 1: Caractéristiques normales du rapport de masculinité

Le rapport de masculinité désigne le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans une population et s'exprime généralement en nombre d'hommes pour 100 femmes. L'Inde fait exception, puisque le rapport de masculinité s'y exprime en nombre de femmes pour 1 000 hommes.

- **Le rapport de masculinité des naissances** (RMN) s'exprime généralement en nombre de garçons nés vivants pour 100 filles nées vivantes (OCDE, 2010). Dans la plupart des pays, le RMN varie entre 100 et 106 garçons pour 100 filles.

Il convient de noter que le RMN peut être influencé par un certain nombre de facteurs. Les naissances, en particulier les naissances féminines, ne sont pas toujours enregistrées, et les filles qui sont tuées peu après leur naissance ou données en adoption ne sont pas toujours prises en considération. Même si le terme "RMN" est employé, aucune donnée fiable sur l'enregistrement des naissances n'est disponible dans la plupart des pays et on utilise dès lors le rapport de masculinité juvénile (de 0 à 4 ans ou de 0 à 6 ans) en guise d'indicateur (Ganatra, 2008).

- **Le rapport de masculinité juvénile** désigne le rapport entre le nombre de garçons et le nombre de filles dans un groupe d'âge défini (généralement, de 0 à 6 ans).

Compte tenu de la plus grande vulnérabilité biologique des garçons, la mortalité chez les garçons de moins de 5 ans est généralement supérieure à la mortalité chez les filles du même âge. Par conséquent, le rapport de masculinité juvénile est normalement inférieur au RMN, et cette baisse se poursuit à mesure que le groupe vieillit, ce qui se traduit souvent par un rapport de masculinité inférieur à 100 (moins d'hommes que de femmes) parmi la population plus âgée.

Source: adapté de "Preventing gender-biased sex selection, an interagency statement OHCHR, UNFPA, UNICEF, UN Women and WHO" (déclaration inter-agences du HCDH, du FNUAP, d'UNICEF, d'ONU Femmes et de l'OMS sur la prévention du choix du sexe basé sur des préjugés liés au genre), 2010

Les écarts notables relevés dans les rapports de masculinité peuvent témoigner d'une préférence pour les garçons due à des facteurs sociaux, culturels et économiques, qui seront examinés de plus près dans

les chapitres suivants. Cette préférence pour la descendance masculine se traduisait autrefois par l'élimination des nourrissons de sexe féminin ou la négligence à leur égard, en les donnant à l'adoption, en les abandonnant ou en leur apportant des soins de santé insuffisants par rapport aux garçons (HCDH, FNUAP, UNICEF, ONU Femmes et OMS). Depuis les années 80, l'existence de l'échographie et d'autres outils de diagnostic permettant de déterminer le sexe du fœtus a entraîné, dans certaines régions du monde, une accélération des déséquilibres au niveau des rapports de masculinité à la naissance, en particulier en ce qui concerne les naissances de deuxième rang et plus (les naissances qui suivent le premier né).

Il importe toutefois de rester prudent quant au nombre d'avortements et de pratiques de choix du sexe avant la naissance, le rapport de masculinité à la naissance pouvant être influencé par un certain nombre d'autres facteurs. Les naissances féminines ne sont pas toujours enregistrées, et les filles qui sont éliminées peu après leur naissance ou données en adoption ne sont pas toujours prises en considération. Même si le terme "RMN" est employé, aucune donnée fiable sur l'enregistrement des naissances n'est disponible dans la plupart des pays et on utilise dès lors le rapport de masculinité juvénile (de 0 à 4 ans ou de 0 à 6 ans) en guise d'indicateur. Ce rapport peut lui aussi être influencé par une prise en compte sélective des filles dans les listes de recensement et par des pratiques discriminatoires (alimentation, soins de santé), qui engendrent une augmentation de la mortalité postnatale des filles (Ganatra).

1.2 Où sont les femmes manquantes?

La notion de "femmes manquantes" désigne le déséquilibre des sexes et le nombre excessif d'hommes par rapport au nombre de femmes dans certaines régions du monde. Jusqu'il y a peu, deux raisons principales présidaient au déséquilibre des sexes – une raison biologique et une raison culturelle. Oster, par exemple, attribuait cette distorsion à l'hépatite B. D'après son analyse, longuement débattue, les femmes porteuses du virus de l'hépatite B semblaient donner naissance à plus d'enfants de sexe masculin, peut-être parce que le virus augmente les taux de mortalité féminine *in utero* (Oster, 2005). Cette idée a cependant été contestée par un certain nombre de chercheurs (voir, par ex., Das Gupta, 2006, Ebenstein 2009) et a ensuite été réexaminée par Oster elle-même (2008) dans son document de travail intitulé "Hepatitis B Does Not Explain Male-Biased Sex Ratios in China" (l'hépatite B n'explique pas les rapports de masculinité élevés en Chine).

D'autres études ont également démontré que les rapports de masculinité asymétriques peuvent s'expliquer en partie par des causes plus naturelles/biologiques. Comme l'indiquent Anderson et Ray, même si la communauté internationale a tendance à porter son attention sur les femmes manquantes en Inde et en Chine, le nombre de femmes manquantes proportionnellement à la population féminine *totale* est en réalité plus élevé en Afrique subsaharienne. Ils s'appuient en outre sur des données historiques pour soutenir qu'au début du XX^e siècle, on comptait autant de femmes manquantes aux États-Unis qu'on en compte aujourd'hui en Inde, en Chine et en Afrique subsaharienne (Anderson et Ray). Ces études se basent toutefois sur des rapports de masculinité nationaux et régionaux globaux, dont les résultats diffèrent de ceux produits par les analyses portant sur les pratiques sexo-sélectives et les rapports de masculinité des naissances et des enfants.

Lorsqu'on examine la notion de femmes manquantes eu égard aux pratiques discriminatoires, on observe qu'une part importante de femmes manquantes en Chine s'explique par la disparition de filles avant la naissance et pendant la petite enfance, alors qu'en Afrique subsaharienne, le phénomène des femmes manquantes concerne tous les groupes d'âge. En Inde, en revanche, la surmortalité féminine

s'explique essentiellement par les maladies cardiovasculaires au sein de la population féminine plus âgée, une cause qui, d'après les observations, est à l'origine d'un plus grand nombre de femmes manquantes que le phénomène de la mortalité à la naissance. Une observation remarquable, à cet égard, est que les maladies congénitales dans la petite enfance, ainsi que les blessures, sont à l'origine d'une part étrangement importante de la surmortalité féminine. La catégorie "blessures", notamment, exige une analyse plus détaillée compte tenu des liens possibles qui existent avec les pratiques discriminatoires (Anderson et Ray).

Comme expliqué de façon plus détaillée dans les chapitres suivants, les gouvernements de pays présentant des rapports de masculinité apparemment asymétriques ont réagi en introduisant différentes lois et politiques visant à limiter les pratiques sexo-sélectives (voir tableau 1).

Tableau 1: Lois et politiques relatives au choix du sexe et à l'avortement dans certains pays d'Asie

Pays	Détermination du sexe avant la naissance	Avortement
Chine	Interdite depuis 1989. Les sanctions comprennent des amendes et la révocation de la licence. Le choix du sexe avant l'implantation est également interdit.	Possible et facilement accessible depuis 1953. Avortement sexo-sélectif interdit depuis 1994, mais pas de sanctions pénales.
Inde	Interdite depuis 1994. Techniques de sélection pré et post-conception également interdites depuis 2002. Les sanctions comprennent la saisie des appareils, des amendes, des peines d'emprisonnement et la révocation de la licence.	Depuis 1971, l'avortement est légal jusqu'à 20 semaines pour un vaste éventail d'indications: risque pour la vie de la femme, santé physique et mentale, échec contraceptif chez les femmes mariées, viol et anomalie du fœtus.
Népal	Interdite en 2002. Les sanctions comprennent des peines de prison allant de 3 à 6 mois.	Légalisé en 2002. Possible sur demande jusqu'à 12 semaines et, à certaines conditions, jusqu'à 18 semaines. La loi interdit l'avortement sélectif; les sanctions comprennent un an d'emprisonnement.
Corée du Sud	Interdite depuis 1987. Sanctions plus sévères depuis 1994: peines de prison, lourdes amendes et révocation de la licence.	Légalisé en 1973 et autorisé en cas de danger pour la vie des femmes, de viol, d'inceste et en présence de certains défauts de naissance et troubles médicaux. Dans la pratique, l'avortement est facilement accessible.
Viêt Nam	La détermination du sexe par des moyens traditionnels ou modernes est interdite depuis 2003. Les violations sont passibles d'une amende.	Légal depuis 1960. L'avortement sexo-sélectif est interdit depuis 2003. Les sanctions comprennent des amendes.

Source: adaptée de Ganatra (2008)

1.3 Causes du choix du sexe

Des expressions telles que "préférence pour les garçons" et "aversion pour les filles", souvent utilisées dans le contexte du choix du sexe, simplifient en réalité à outrance les problèmes sous-jacents à l'origine de la préférence pour les garçons, puisqu'elles ont tendance à mettre l'accent sur le choix personnel et l'affect (Sen, 2009). De fait, les études font état de facteurs historiques, culturels et économiques complexes et variés, qui se traduisent par des rapports de masculinité plus élevés. La préférence pour les garçons est profondément ancrée dans un certain nombre de sociétés, et le phénomène est lié à une culture basée, d'une manière générale, sur l'inégalité de genre et la discrimination à l'égard des femmes. Chaque méthode de choix du sexe, de la prédétermination du sexe du bébé à l'infanticide et à la négligence, a de graves implications juridiques, éthiques, sanitaires et sur le plan des droits de l'homme, et peut être lourde de conséquences à long terme pour les sociétés où ces techniques sont pratiquées.

Les causes sous-jacentes de la préférence pour les garçons sont souvent économiques. La préférence marquée pour les garçons peut venir d'une tradition d'héritage au profit de la descendance masculine et du fait que les fils apportent un soutien financier et assurent la sécurité des parents durant leurs vieux jours. Le système de dot², tel qu'il est pratiqué en Inde, par exemple, et les difficultés financières correspondantes associées au fait d'élever des filles, figurent également parmi les facteurs suggérés, une idée quelque peu contestée par de récentes études (voir, par ex., Guilmoto; Nandi et Deolalikar; Ganatra; Das Gupta), qui laissent entendre qu'en Inde, les pratiques sexo-sélectives sont en réalité utilisées par les ménages plus aisés et instruits dans les zones urbaines. Il peut aussi y avoir des raisons liées tout simplement à des traditions et des conventions, comme la transmission des noms de famille. Avoir un fils peut être considéré comme un aspect déterminant du respect de la lignée familiale.

Une cause légèrement différente qui amène certains parents à faire appel aux techniques de détermination du sexe afin de choisir le sexe de leur enfant concerne l'équilibre familial. Des études démontrent que les parents ayant déjà deux ou trois enfants du même sexe veulent parfois choisir le sexe du suivant afin d'équilibrer la composition de la famille. S'il apparaît que les enfants nés après le premier enfant lorsque celui-ci est une fille ont plus de chances d'être des garçons en Chine comme en Inde (Bhalotra & Cochrane), ce qui serait le signe d'une préférence pour les garçons, l'équilibre familial ne se traduit pas nécessairement par la sélection d'embryons/de fœtus masculins dans d'autres pays.

Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, la baisse de la fécondité et les pressions sociétales ou les préférences personnelles en faveur de familles peu nombreuses peuvent aussi amener les parents à vouloir choisir le sexe de leur descendance. La politique de l'enfant unique en Chine, comme nous le verrons au chapitre 3, peut effectivement expliquer l'asymétrie du rapport de masculinité dans ce pays.

² En Inde, la **dot** (appelée "*Dahej*" en hindi) désigne le fait d'offrir à la famille du jeune marié de l'argent liquide ou un cadeau en même temps que la mariée. Ces cadeaux comprennent généralement de l'argent, des bijoux, des appareils électriques, du mobilier, de la literie, de la vaisselle, des ustensiles et d'autres articles ménagers qui vont aider les jeunes mariés à s'installer. Le paiement d'une dot est interdit en vertu de la loi de 1961 interdisant la dot dans le droit civil indien et des articles 304B et 498a du Code pénal indien (CPI) (Source: Wikipedia).

1.4 Aperçu de la terminologie et définitions

1.4.1 Généricide

La notion de généricide est apparue en vue de comprendre le rôle joué par le genre (gender, en anglais) dans les génocides et les massacres. Le terme, qui désigne le plus souvent le massacre de personnes en fonction de leur sexe, a été introduit pour la première fois par Mary Anne Warren dans son étude intitulée "Gendercide: The implications of Sex Selection" (1985). Warren cite la définition du génocide donnée par l'Oxford English Dictionary, à savoir "l'extermination délibérée d'un groupe racial" et écrit:

Par analogie, le généricide serait l'extermination délibérée de personnes d'un sexe (ou genre) déterminé. D'autres termes, tels que le "gynécide" et le "fémicide", sont utilisés pour désigner l'élimination arbitraire de filles et de femmes. Mais le "généricide" est un terme qui ne fait pas la distinction entre les sexes, puisque les victimes peuvent être des hommes comme des femmes. Un terme neutre de ce type s'impose, puisque les assassinats sexuellement discriminatoires sont tout aussi répréhensibles lorsqu'il s'avère que les victimes sont des hommes. Le terme attire également l'attention sur le fait que les rôles sexuels ont souvent des conséquences fatales, et que celles-ci sont analogues, à certains égards importants, aux conséquences fatales que peuvent avoir les préjugés raciaux, religieux et de classe.

L'emploi du terme "généricide" pose cependant au moins deux problèmes. Comme le soutient R. Charli Carpenter (2002), le terme jette la confusion non seulement dans le lien entre *généricide* et *génocide*, mais aussi dans les termes *genre (gender)* et *sexe biologique* (Carpenter). Dans les génocides, ce ne sont le plus souvent ni les hommes ni les femmes en tant que tels qui sont visés, mais des hommes ou des femmes appartenant à un *groupe particulier* (par ex., Rwanda 1994, Bosnie-et-Herzégovine 1992-1995, Darfour, Soudan, 2003). Cette distinction s'est atténuée dans de nombreux documents, y compris dans les informations présentées sur le site Web de Gendercide Watch (www.gendercide.org), où différentes guerres présentant des caractéristiques du génocide sont mentionnées sous le terme générique "gendercide", ce qui prête à confusion. Cependant, les femmes musulmanes bosniaques, à titre d'exemple, n'étaient pas visées uniquement parce qu'elles étaient des femmes, mais parce qu'elles étaient des femmes *musulmanes bosniaques*. Si le sexe des victimes avait été la principale caractéristique, alors les femmes appartenant au groupe ethnique serbe auraient elles aussi été visées. Dans le même ordre d'idées, certaines ressources laissent entendre que les guerres constituent des généricides en raison des exécutions systématiques d'hommes. Le fait que les hommes soient plus nombreux à perdre la vie que les femmes dans certaines situations, comme en temps de guerre, voudrait dire, si l'on en croit ces thèses, que l'un des deux sexes est visé, contrairement à l'autre, au motif que la personne concernée appartient à ce sexe. Adam Jones, par exemple, s'est intéressé aux massacres et aux actes génocidaires perpétrés à l'encontre d'hommes non combattants. Il soutient que le massacre d'hommes "en âge de combattre" peut être considéré comme un fait constitutif des guerres contemporaines, en raison de sa fréquence dans les différentes cultures et les différents types de conflits (Jones). Dans le même ordre d'idées, David Buchanan soutient que "de nombreux conflits attestent du fait que le simple fait d'être un homme constitue une peine de mort potentielle", et de poursuivre en reprochant aux organisations de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International, de ne parler de discrimination fondée sur le genre que lorsque les victimes en sont des femmes (Buchanan).

Lorsque les chercheurs parlent du sexe biologique d'une personne, ils parlent du fait physique d'être un homme ou une femme. Le genre n'est cependant, par définition, pas un fait biologique, mais un fait

social et psychologique. Il s'accompagne de convictions en matière de masculinité et de féminité et de façons d'être masculines ou féminines. Les génocides et les massacres peuvent effectivement être *liés à un sexe* (en anglais, *sex specific* - un des deux sexes est visé), mais pas *sexo-sélectifs* (en anglais, *sex selective* - un sexe est choisi au détriment d'un autre) (Carpenter).

Il est important que les décideurs qui souhaitent poursuivre les auteurs de ces atrocités ou éviter qu'elles ne se répètent fassent la distinction entre les exécutions liées à un sexe et les exécutions *sexo-sélectives*.

Un autre problème lié au terme généricide est qu'il peut facilement brouiller la question de ce qui constitue un *massacre* (ou une *extermination massive*, plus proche de *mass killing*, en anglais (Carpenter).

Extermination massive: d'aucuns soutiennent que les cas cumulatifs de meurtre, comme les avortements *sexo-sélectifs*, voire la violence familiale, constituent un généricide et reviennent à tuer plusieurs milliers d'hommes/de femmes dans un contexte unique. On peut cependant se demander si le phénomène historique lié au fait de tuer équivaut vraiment à la même chose qu'un massacre à grande échelle dans une situation donnée.

Extermination massive: qualifier les avortements, par exemple, même lorsqu'ils sont clairement pratiqués en vue de choisir le sexe de l'enfant, de "généricide", d'extermination massive, supposerait que l'avortement pourrait en soi être considéré comme une extermination, ce qui constitue un débat moral qu'il vaut mieux laisser à d'autres études, même si l'avortement est illégal après un certain nombre de mois dans la plupart des pays du monde.

D'une manière générale, le terme "généricide", à connotation quelque peu émotionnelle, apparaît le plus souvent dans la littérature militante, ainsi que dans des rapports publiés par des ONG, des activistes et des défenseurs des droits de l'homme. On le retrouve nettement moins souvent dans les ressources universitaires, qui emploient une terminologie plus spécifique, comme nous allons le voir plus loin.

1.4.2 Pratiques *sexo-sélectives*

Compte tenu de ce qui précède, et afin d'éviter toute confusion terminologique, le terme "généricide", relativement ambigu et à connotation émotionnelle, ne sera pas employé dans la présente étude, où nous parlerons plutôt de **pratiques de détermination du sexe et de pratiques *sexo-sélectives*, ainsi que** de préférence pour la descendance masculine dans certains pays et certaines sociétés.

De nos jours, le choix du sexe est une pratique en deux étapes. La première étape concerne les méthodes de *détermination du sexe* (amniocentèse, échographie, prélèvement de villosités chorales et simples tests sanguins sur la femme enceinte). La seconde étape concerne *l'acte de choisir* d'entamer ou de poursuivre ou non la grossesse en fonction du sexe souhaité (Sen, 2009). Le recours aux techniques de détermination du sexe autres que l'échographie, comme l'amniocentèse et le prélèvement de villosités chorales, n'est pas fréquent en raison des risques qu'elles comportent et de leur coût élevé. Dans la présente étude, nous allons par conséquent nous intéresser essentiellement à l'échographie en tant que méthode de détermination du sexe, aux pratiques post-conception, comme l'avortement et, dans une moindre mesure, aux pratiques post-naissance, comme l'infanticide (quelquefois qualifié de fémicide lorsqu'on parle du meurtre d'enfants de sexe féminin) et la négligence. L'adoption basée sur le choix du sexe (le fait d'adopter/acheter des garçons ou de donner sa descendance féminine en

adoption) est une forme de pratique sexo-sélective qui n'est pas encore très bien documentée et dont nous ne parlerons par conséquent pas ici.

Les moyens de déterminer le sexe avant la naissance s'améliorent sans cesse et permettent d'obtenir une résolution plus fiable de l'image fœtale plus tôt dans la grossesse. Parallèlement à cela, le développement de scanners échographiques plus petits et plus mobiles a augmenté leur pénétration sur le marché et les ménages ruraux sont en train de rattraper rapidement les ménages urbains dans ce domaine (Bhalotra et Cochraine).

Il est cependant encore extrêmement difficile de déterminer si une femme recourt à l'avortement à la suite d'une échographie pour des raisons de choix du sexe de l'enfant ou pour d'autres raisons. Il est tout aussi difficile de déterminer dans quelle mesure l'échographie est utilisée pour contrôler la santé du fœtus ou pour en déterminer le sexe, avec l'avortement sélectif qui s'ensuit du fœtus de sexe féminin (Jha et al.). Certaines conclusions peuvent néanmoins être tirées à propos de l'ampleur des avortements sexo-sélectifs, notamment sur la base des tendances visibles dans les naissances de deuxième rang et plus, où la probabilité d'une descendance masculine augmente en Inde comme en Chine.

2 LES FEMMES MANQUANTES EN INDE

*Élever une fille, c'est arroser le jardin du voisin (proverbe indien)*³

Malgré une forte croissance économique, l'inégalité de genre reste un problème majeur en Inde, et l'intérêt porté à cette question par la communauté internationale n'a pas encore eu d'effets mesurables, par exemple, sur la pratique de l'avortement sélectif. Depuis vingt ans, on a accumulé des connaissances considérables sur la discrimination sexuelle en Inde. De plus, des statistiques détaillées émanant de diverses sources existent, qui décrivent plusieurs aspects de la discrimination sexuelle – comme le rapport de masculinité à la naissance (RMN), le rapport de masculinité juvénile (RMJ), la surmortalité féminine et les pratiques d'avortement – à différentes échelles d'analyse (États, districts, municipalités) et pour une série de sous-populations (classées par âge, par religion, par taux d'alphabétisation, etc.).⁴

Le recensement indien de 2011 faisait apparaître une baisse considérable du nombre de filles de moins de sept ans. En 1961, pour 1 000 garçons dans ce groupe d'âge, on comptait 976 filles, mais ce chiffre est passé à 914 en 2011 (Jha et al. 2011). Même si le nombre de femmes augmente globalement grâce, par exemple, à l'allongement de l'espérance de vie, le rapport jeunes filles/garçons en Inde est l'un des pires au monde après celui de la Chine.

2.1 Histoire du déséquilibre des genres en Inde

La nature masculine de la population indienne est source de préoccupation depuis le premier recensement indien en 1871, lorsqu'on comptait 5,5 millions de femmes de moins que les hommes (Natarajan, 1972, Subramanian & Corsi). Pendant des siècles, la préférence pour les garçons en Inde s'est manifestée par des infanticides pratiqués sur les petites filles et par une surmortalité des filles et des femmes, qui, de plus, ont fait l'objet de négligences endémiques. Toutefois, faute de statistiques fiables, il a fallu des décennies aux statisticiens pour expliquer ce déséquilibre apparent et pour établir que les rapports de masculinité excessifs observés dans beaucoup de régions du pays étaient directement liés à des niveaux de mortalité anormalement élevés parmi les femmes de tous âges. Les données historiques pour l'Inde font apparaître un rapport de masculinité global pour la population en hausse constante, sur la base des recensements remontant jusqu'au début du XX^e siècle (Visaria 1971). Ce n'est que depuis le recensement de 1981, cependant, que le rapport de masculinité à la naissance, notamment, évolue de façon marquée au profit des hommes, tandis que le rapport de masculinité tous âges confondus s'est stabilisé.

La pratique de l'infanticide féminin a été détectée très tôt dans certaines provinces de l'Inde occidentale, mais le rapport de masculinité est aussi resté élevé en raison d'une mortalité élevée chez les jeunes femmes adultes (mortalité maternelle) et même parmi certains groupes plus âgés. D'aucuns soutiennent que depuis les années 20, les services de santé, l'amélioration de la nutrition et de la protection contre les épidémies et le décès visent davantage à assurer la survie des garçons et des hommes, ce qui était considéré comme la principale priorité pour beaucoup de ménages et de communautés (Guilmoto).

³ Cité dans Sharma (2008).

⁴ Les principales sources pour l'étude de l'évolution du rapport de masculinité en Inde sont les suivantes: recensement indien de 2011 (sur les dernières naissances et la population d'enfants selon les caractéristiques de la population), National Family and Health Survey (sur les naissances et la mortalité infantile selon les caractéristiques des parents), Sample Registration System (système d'enregistrement d'échantillons) (pour les statistiques vitales).

2.2 Caractéristiques actuelles du déséquilibre entre les sexes: situation économique, rangs de naissance, région et religion

Contrairement à ce qui se passe en Chine, les familles, en Inde, ne sont pas confrontées à une limite obligatoire en matière de fécondité, mais elles choisissent, depuis quelques années, d'avoir moins d'enfants en raison du développement économique. Les femmes et les familles indiennes instruites, notamment, préfèrent avoir moins d'enfants, ce qui s'expliquerait par les coûts de renonciation plus élevés liés à la procréation sur le marché de l'emploi et par une préférence pour la "qualité" des enfants plutôt que pour la quantité (Ebenstein, 2009).

Kulkarni (2007) estime le déficit de filles dans le groupe d'âge des 0-14 ans à près de 10 millions en 2001, dont 38 % étaient attribuables à la surmortalité féminine et les 62 % restants, à un RMN anormal ainsi qu'à des erreurs, comme la communication de données incomplètes. Il estime également à 612 000 en moyenne le nombre d'avortements sexo-sélectifs pratiqués chaque année pendant la période allant de 1981 à 2005. Sur le nombre total estimé d'avortements, cela représenterait entre 5 et 7 % des cas.

Une caractéristique importante concerne la répartition du déséquilibre entre les sexes selon le rang ou l'ordre de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). De récentes études (voir, par ex., Jha et al. Nandi et Deolalikar, Jayarar) démontrent que le déséquilibre entre les sexes est nettement moins visible parmi les premiers nés, ce qui indique que la plupart des parents ne recourraient pas aux technologies de sélection du sexe pour déterminer le sexe de leur premier enfant. Cependant, lorsque le premier enfant est une fille, le rapport de masculinité évolue considérablement pour l'enfant suivant. De plus, lorsque le premier enfant est un garçon, le sexe ne semble pas être important pour le deuxième enfant. Ces études constatent que le problème en Inde concerne essentiellement le deuxième enfant, en particulier compte tenu du fait qu'une famille de deux enfants semble être la règle, du moins dans les zones urbaines (entretien avec Subramanian, 2012). La frontière semble cependant floue entre ce qui constitue simplement un acte d'"équilibre familial" et ce qui est considéré comme une pratique sexo-sélective discriminatoire lorsque les gens recourent aux technologies modernes pour gérer la composition de leur famille.

Le tableau 2 ci-dessous présente les rapports de masculinité chez le deuxième enfant en fonction du sexe du premier. Le rapport de masculinité chez le deuxième enfant lorsque le premier est une fille passe à 716 (IC: entre 672 et 762) filles pour 1 000 garçons. La différence par rapport au rapport de masculinité global de 910 filles était statistiquement significative ($P < 0,001$). En revanche, on observait davantage de filles lorsque l'enfant précédent était un garçon. Le rapport de masculinité était de 1 140 filles pour 1 000 garçons (IC: entre 1 072 et 1 212) ($P < 0,001$) (Sahni et al.).

Tableau 2: Rapport de masculinité chez les bébés du deuxième rang, en fonction du sexe du premier-né

A	B	C	D
Year	Sex ratio (95% C.I.) when first child is female. [N = Total number]	Sex ratio (95% C.I.) when first child is male. [N = Total number]	Difference between sex ratios [#] . (95% C.I.)
1974–1975	754 (658 862) P<0.01* [N = 854]	1266 (1107 1452) P<0.001* [N = 852]	0.13 (0.08 to 0.18)*
1984–1985	865 (773 967) P = 0.38 [N = 1225]	958 (858 1070) P = 0.37 [N = 1255]	0.03 (-0.01 to 0.06)
1994–1995	610 (541 686) P<0.001* [N = 1167]	1213 (1085 1357) P<0.001* [N = 1239]	0.17 (0.13 to 0.21)*
2004–2005	629 (541 728) P<0.001* [N = 741]	1222 (1059 1412) P<0.001* [N = 753]	0.16 (0.11 to 0.21)*
All years	716 (672 762) P<0.001* [N = 3987]	1140 (1072 1212) P<0.001* [N = 4099]	0.12 (0.09 to 0.14)*

P value compared to the overall sex ratio of 910 for the period 1905–2005.

[#]Difference in proportion of sex ratios in column B & C.

*Significant.

doi:10.1371/journal.pone.0002224.t004

Source: Sahni et al. 2008

L'analyse de Jha et al. confirme également deux aspects importants du rapport de masculinité en Inde, qui sont tous deux en contradiction avec des études et des hypothèses antérieures:

- 1) le déséquilibre entre les sexes à la naissance semble particulièrement concentré dans les ménages instruits et aisés;
- 2) le problème général du déséquilibre entre les sexes semble n'épargner aucune région du pays, pas même Kerala, qui est souvent considéré comme un État modèle en matière de développement social et d'égalité des genres.

En ce qui concerne la première idée, Subramanian et Selvaraj constatent, dans leur analyse sociale de la répartition des sexes parmi les enfants en bas âge, que les chances d'avoir un enfant de sexe masculin augmentent avec les quartiles de revenus. D'autres recherches récentes font également apparaître un lien positif entre un rapport de masculinité anormal et une meilleure situation socio-économique de même qu'un meilleur niveau d'alphabétisme. De fait, on peut même démontrer que, toutes choses étant égales par ailleurs, l'alphabétisme féminin et d'autres indicateurs économiques ont tendance à augmenter avec le rapport de masculinité des enfants, une observation en contradiction avec l'idée que l'amélioration du niveau d'instruction des femmes, de leur niveau de vie et de leur situation professionnelle est le garant du développement social. Ce constat laisse entendre que ni les améliorations de la situation socio-économique, ni l'introduction de politiques qui ne correspondent pas aux normes et aux préférences sociétales ne sont susceptibles de normaliser le déséquilibre entre les sexes en Inde (Subramanian & Selvaraj).

La seconde idée à propos des caractéristiques régionales a, elle aussi, fait l'objet de multiples analyses. Une récente étude de John et al. analysait certains districts dans cinq des États les plus touchés (Madhya Pradesh, Rajasthan, Himachal Pradesh, Haryana et Penjab) et arrivait à la conclusion qu'il existait une

"aversion pour les filles" manifeste dans ces districts. Une autre étude constate, elle aussi, que si les rapports hommes-femmes globaux les plus élevés s'observent davantage dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ces rapports varient considérablement selon les États. Le Penjab présente un rapport exceptionnellement élevé (137 hommes pour 100 femmes), alors que celui du Karnataka est très faible, les femmes y étant plus nombreuses que les hommes (95 pour 100). Les rapports de masculinité élevés au Penjab et dans l'Haryana s'observent plus particulièrement parmi les naissances de rang supérieur. Tandis que la part de naissances de ce type dans ces régions représente moins d'un quart des grossesses, le RMN peut aller jusqu'à 130, et ces naissances masculines supplémentaires font parfois suite à une ou plusieurs tentatives d'avortement (Subramanian et Selvaraj). Dans la capitale, Delhi, le rapport global parmi le groupe d'âge des 0-6 ans est lui aussi très faible, avec 836 filles pour 1000 garçons, et il enregistre une baisse depuis le dernier recensement. L'ensemble ou presque des cliniques réalisant des échographies dans la région ont leur conseil d'administration obligatoire à l'extérieur, qui proclame qu'elles ne pratiquent pas de tests illégaux visant à déterminer le sexe de l'enfant. La plupart des femmes de la ville sauraient cependant où se rendre pour effectuer une échographie ou pratiquer un avortement (BBC News, South Asia, 23 mai 2011).

Des différences notables s'observent également dans les rapports de masculinité des différents groupes religieux. Certains groupes, comme les sikhs ou les jaïns, affichent des rapports de masculinité particulièrement élevés, tandis que ceux des chrétiens et des musulmans sont plus proches de la normale (voir tableau 3).

Tableau 3: Rapport de masculinité à la naissance par groupe religieux (rapport de masculinité normal: 100-106)

Culte	Rapport de masculinité à la naissance en 2000
Hindou	110,9
Musulman	107,4
Chrétien	103,8
Sikh	129,8
Bouddhiste	108,4
Jaïn	118

Source: Guilmoto, 2007

Selon Subramanian, l'infanticide (le fait de tuer les enfants (de sexe féminin) après la naissance) est encore pratiqué dans certaines régions, mais pas à l'échelle de l'Inde. Les rares communautés où l'on sait que cette pratique existe ne sont tout simplement pas suffisamment importantes pour fausser le rapport de masculinité de l'ensemble de la population (entretien avec Subramanian, 2012).

Certains chercheurs observent que, depuis quelques décennies, le rapport de masculinité global de la population se rapproche en réalité du niveau biologiquement normal en Inde (Dyson; Klasen et Wink). Ils constatent cependant que cette tendance n'est pas due à des améliorations dans le rapport de masculinité à la naissance ou dans le rapport de masculinité juvénile, mais bien à des améliorations dans le rapport de masculinité des adultes. Les niveaux de mortalité des femmes adultes ont baissé, notamment du fait que la baisse de la fécondité réduit la mortalité maternelle et l'appauvrissement. Ils concluent cependant que les dernières données tendent à indiquer que même les rapports de masculinité juvénile atteignent à présent un niveau record et commencent à revenir à des niveaux plus normaux. Le taux d'accroissement des rapports de masculinité juvénile avait ralenti dans la plupart des

États dans les années 90, à l'exception des États du nord-ouest, qui présentent les rapports de masculinité juvénile les plus élevés, mais qui représentent moins de 5 % de la population nationale.

2.3 Réponses du gouvernement et de la société civile

2.3.1 La loi sur les TDPN

La loi de 1994 sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (TDPN) (voir encadré 2), entrée en vigueur en 1996, interdisait les avortements sélectifs dans les États indiens qui n'avaient pas adopté de politique en ce sens. Ses dispositions ont été étendues en 2003, et le gouvernement a pris des mesures, depuis lors, pour en améliorer l'application (Nandia et Deolalikar).

Encadré 2: Dispositions visées par la loi de 1994 sur les techniques de diagnostic prénatal (TDPN) et par la loi étendue de 2003 sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (interdiction du choix du sexe)

Loi de 1994 sur les techniques de diagnostic prénatal (TDPN)

- Réglementation du recours aux techniques de diagnostic prénatal dans le but de détecter des troubles génétiques ou métaboliques ou des anomalies chromosomiques ou certaines malformations congénitales ou maladies liées à l'un des deux sexes
- Prévention du recours abusif à ces techniques à des fins de détermination du sexe de l'enfant avant la naissance entraînant un foeticide des filles

Loi de 2003 sur les techniques de diagnostic préconceptionnel et prénatal (interdiction du choix du sexe)

- Interdiction de choisir le sexe de l'enfant avant et après la conception
- Réglementation des techniques de diagnostic prénatal visant à détecter les anomalies génétiques en limitant leur usage à des établissements agréés. La loi n'autorise le recours à ces techniques que dans les établissements agréés, dans un but spécifique et par une personne qualifiée, agréée à cette fin
- Prévention du recours abusif à ces techniques en vue de choisir le sexe de l'enfant avant ou après la conception
- Interdiction de faire de la publicité pour toute technique de choix du sexe et de détermination du sexe
- Interdiction de vendre des appareils échographiques à des personnes non agréées en vertu de cette loi
- Sanctions en cas de violation des dispositions de la loi

Source: reproduit de Subramanian & Selvaraj

Beaucoup sont sceptiques quant aux effets de ces politiques bien intentionnées en Inde, y compris la loi sur les TDPN. Le principal problème concerne le fait que les parties qui recourent au service illégal consistant à déterminer le sexe d'un fœtus (les futurs parents) et celles qui l'offrent (les médecins) n'ont d'autre motivation que leur conscience morale pour respecter la loi sur les TDPN. Les motivations qui les amènent à ne pas respecter la loi peuvent être un réel problème. Pour les parents, ces techniques leur permettent de choisir le sexe de leur enfant à naître et, pour les médecins, elles leur donnent l'occasion d'offrir un service pour lequel une demande considérable existe. Il est intéressant de noter que la valeur de l'activité de détermination du sexe de l'enfant suivie d'un avortement sexo-sélectif est estimée à 100 millions d'USD au moins par an (Subramanian). Le choix du sexe avant la naissance est rentable tant

pour les fournisseurs de scanners échographiques et d'autres équipements médicaux que pour les médecins praticiens privés (George, 2010).

Cependant, malgré l'incrédulité à l'égard de l'efficacité de la réglementation, certaines études récentes laissent bel et bien entendre que la loi sur les TDPN a eu une influence positive sur le rapport de masculinité en ce qu'elle a permis d'empêcher une aggravation du déséquilibre entre les sexes. Selon une récente étude, qui est la première à s'intéresser à l'impact causal de cette loi importante sur le rapport de masculinité juvénile, ce rapport, en Inde, aurait baissé de 13 à 20 points supplémentaires, ce qui représente 51 000 fœtus féminins, si la loi n'avait pas existé (Nandia et Deolalikar).

La loi sur les TDPN s'inscrit dans le cadre d'une série d'interventions visant à lutter contre le déséquilibre des genres. Les autres interventions comprennent des programmes tels que le Balika Samridhi Yojana, lancé en 1997, qui offre des incitations financières en faveur de l'éducation des filles de familles pauvres. Des programmes similaires ont été mis en place dans le Tamil Nadu, (Cradle Baby Scheme (Un berceau pour un bébé) en 1992), l'Andhra Pradesh (Girl Child Protection Scheme 1996-1997) et dans quelques autres États. Ces programmes présentent cependant en général des taux de couverture de la population limités. En outre, le gouvernement a joué un rôle de premier plan en revoyant la législation en matière de succession en vue de réduire la préférence pour les garçons. Jusque récemment, les lois sur la succession étaient souvent discriminatoires à l'égard des femmes. En 2004, le gouvernement a revu la loi de 1956 sur la succession en Inde pour établir l'égalité des droits de propriété pour les enfants de sexe masculin et ceux de sexe féminin. L'absence de filets sociaux formels (notamment, de régimes de retraite) renforce la préférence pour les garçons étant donné qu'il incombe généralement au fils de prendre soin de ses parents âgés. Les programmes de versement direct des prestations, comme le Plan national des retraites (2007) destiné aux personnes pauvres âgées, sont susceptibles de limiter les raisons de préférer les garçons (Nandi & Deolalikar).

Une série de programmes de sensibilisation ont également été mis en œuvre à différentes échelles, qui portent sur la question du choix du sexe avant la naissance. Ces activités sont menées essentiellement par des organisations de la société civile et des organismes publics, souvent avec l'aide d'organismes internationaux, comme le FNUAP, et visent un vaste éventail de groupes, comme les femmes, les jeunes, les médias, les associations médicales, les ONG, les représentants élus, l'administration gouvernementale, etc. Des organisations religieuses ont également été associées à certaines campagnes (Guilmoto).

3 LES FEMMES MANQUANTES EN CHINE

Comme pour l'Inde, les chercheurs s'intéressent depuis longtemps à la part anormalement élevée d'hommes par rapport aux femmes dans la population chinoise. L'écart marqué, en particulier parmi les nouveau-nés chinois, attire l'attention des experts démographiques aux niveaux national et international depuis le milieu des années 90, à la suite des observations d'Amartya Sen, au début des années 90. Même si l'industrialisation rapide et la baisse de la fécondité modifient le visage de la Chine depuis quarante ans, les préférences en matière de genre semblent avoir survécu à la transition (Ebenstein 2009).

Tiefenbrun et Edwards (2008), entre autres, ont étudié l'interconnexion entre les facteurs historiques, juridiques et culturels qui se traduisent par la perpétuation de la discrimination à l'égard des femmes dans la société chinoise. D'après leur analyse, la Chine fait face à une crise démographique, puisque les femmes sont "achetées et vendues, assassinées et éliminées dans le but de respecter une politique gouvernementale qui coïncide avec le phénomène culturel de la préférence pour les enfants de sexe masculin".

3.1 La condition féminine dans la société chinoise

Une fille mariée, c'est comme de l'eau jetée: elle n'appartient plus à sa famille (proverbe traditionnel chinois)

L'infériorité des femmes est profondément ancrée dans la culture chinoise, et elle s'appuie sur l'idée confucéenne selon laquelle la femme vertueuse respecte "trois subordinations": elle est subordonnée à son père avant le mariage, à son mari, après le mariage, et à son fils, après la mort de son mari (Tiefenbrun & Edwards). Dans la société rurale chinoise traditionnelle, seuls les fils héritent des biens familiaux, organisent les funérailles de leurs parents et transmettent le nom de famille (une pratique courante dans beaucoup de pays du monde). Avoir un fils est par conséquent extrêmement important pour les familles. Le système de famille patrilinéaire strict (les enfants appartiennent à la lignée du père) investit la descendance masculine de responsabilités en ce qui concerne les fonctions économico-sociales, culturelles et religieuses (Li).

Dans la culture chinoise, les filles entrent généralement par alliance dans la famille de leur mari, elles quittent leur foyer et sont censées prendre soin des parents de leur époux. Étant donné que seuls les garçons peuvent assurer la continuité de la lignée familiale patrilinéaire, les bébés de sexe féminin sont considérés comme des fardeaux financiers, incapables de veiller sur leurs parents âgés, à qui l'aide économique offerte par le système de services sociaux ne suffira pas. Les femmes doivent dépendre des hommes, ce qui explique le statut inférieur de la femme (Skinner, Das Gupta et al. 2004). Bossen (1999) indique que les femmes chinoises sont souvent présentées comme un groupe unifié, partageant la même expérience de dévalorisation et de subordination aux hommes. Dans une large mesure, les politiques nationales ont également des répercussions sur l'égalité des sexes (Murphy, Das Gupta et al. 2004). Lorsque le pouvoir familial dominé par les hommes fait place à des systèmes sociaux, des lois, des idéologies et une répartition des ressources dominés par les hommes dans un pays, le pouvoir sur les femmes devient partie intégrante de la patriarchie publique. Cette combinaison de patriarchie privée et publique se traduit par un système totalement dominant, qui maintient les femmes dans une position strictement subordonnée (Chow et Berheide, 2004).

Si la condition féminine s'est fortement améliorée dans la Chine contemporaine, la culture traditionnelle et les coutumes retardent ce processus, et le problème ne peut être résolu par le seul fait du développement économique (Chu), comme nous l'avons également vu dans le cas de l'Inde.

3.2 La politique de l'enfant unique

Les parents chinois ont, de tout temps, privilégié les grandes familles et souvent transmis les ressources familiales à leurs fils, aux dépens de leurs filles (Ebenstein 2009). La condition féminine a cependant été reconnue durant le règne de Mao Zedong (ou Mao Tsé-Tung), le fondateur de la République populaire de Chine, qui est resté au pouvoir de 1949 jusqu'à sa mort, en 1976. Le fait que Mao proclame que "les femmes soutiennent la moitié du ciel" illustre son idée qu'une émancipation de l'humanité n'est pas possible sans la participation et l'émancipation de la femme. En outre, en 1955, Mao affirme qu'"il est de première importance pour l'édification de la grande société socialiste d'entraîner en masse les femmes à participer aux activités productives. Le principe "à travail égal, salaire égal" doit être appliqué dans la production. Une véritable égalité entre l'homme et la femme n'est réalisable qu'au cours du processus de transformation socialiste de l'ensemble de la société".⁵

Compte tenu de la croissance rapide de la population, les décideurs chinois se sont sentis obligés de limiter la fécondité, et le Parti communiste post-Mao s'est mis à adopter une série de politiques de contrôle de la fécondité, qui ont débouché sur la politique de l'enfant unique (PEU) en 1979. D'aucuns soutiennent que la planification familiale est devenue une devise révolutionnaire qui s'attaquait au peuple par des formes subtiles de lavage de cerveau, comme en attestent les publicités, les panneaux d'affichage, les livres, les dessins animés, les films, les informations, les tableaux, etc. Le sacrifice consistant à n'avoir qu'un seul enfant a bien vite été glorifié comme l'obéissance à un devoir et l'expression de l'amour pour son pays (Tiefenbrun et Edwards).

La PEU, appelée "loi sur la planification familiale" en Chine, s'applique actuellement à environ 60 % de la population chinoise (Feng 2005), et limite officiellement le nombre d'enfants par couple marié, vivant en milieu urbain, à un, tout en autorisant des exceptions pour plusieurs cas, comme les couples ruraux, les minorités ethniques et les parents n'ayant eux-mêmes pas de frères et sœurs. La politique est appliquée au niveau provincial au moyen d'amendes, qui sont imposées en fonction des revenus de la famille et d'autres facteurs. Les différentes politiques en matière de fécondité se traduisent par un taux national effectif de fécondité de 1,47 enfant par couple (Feng 2005).

Les analyses de l'évolution du rapport de masculinité à la naissance en Chine soulignent l'importance de la PEU, qui fut un événement clé dans l'augmentation des rapports de masculinité à la naissance, et beaucoup d'études (voir, par ex., Bulte, Heenrik & Zhang) se sont intéressées à l'influence de la PEU sur l'évolution des rapports de masculinité. Lorsque la PEU se heurte à la préférence traditionnelle pour les garçons, les parents vont parfois se tourner vers l'avortement sélectif ou l'abandon. Les familles qui ont besoin d'un fils garderont sans doute leur première fille et feront un nouvel essai (la plupart des familles rurales sont autorisées à avoir un second enfant lorsque leur premier-né est une fille – une exception à la politique, qui en dit long). Lorsque ce nouvel enfant est encore une fille, cependant, l'abandon sera souvent leur seule option (Waldmeier).

Hesketh, Lu et Xing (2005), Das Gupta (2005) et Zhu, Lu et Hesketh (2009) se sont intéressés aux familles chinoises comprenant plusieurs enfants et ont démontré non seulement que les rapports de masculinité à la naissance (RMN) augmentent de façon constante avec le rang de naissance, mais aussi

⁵ Voir citations de Mao Tsé-Tung: <http://www.marxists.org/reference/archive/mao/works/red-book/ch31.htm>

qu'ils varient effectivement selon la répartition par sexe des enfants que compte le ménage. En d'autres termes, et tout comme en Inde, si les rapports de masculinité sont proches de la normale pour les premières naissances, ceux pour les deuxième, troisième et quatrième naissances sont étonnamment différents, notamment en fonction du sexe du premier-né. Le tableau 4 ci-dessous révèle que le RMN a tendance à augmenter avec le rang de naissance.

Tableau 4: Rapport de masculinité à la naissance par rang de naissance en 2005

Rang (ordre) de naissance	Rapport de masculinité à la naissance (garçons pour 100 filles)
1 ^{er} né	108,4
2 ^e	143,2
3 ^e	156,4
4 ^e	141,8

Source: adapté du recensement de la population chinoise et de l'enquête démographique par sondage 2005

De récentes estimations laissent entendre que pas moins de 40 millions de femmes "manquent à l'appel" en Chine, et que la PEU serait responsable de la moitié des cas environ, et cela même avant que les technologies échographiques n'apparaissent pour la détermination du sexe avant la naissance. Bulte et al. (2010) se sont penchés sur l'interaction entre la PEU et l'évolution des rapports de masculinité. Leur étude révèle que lorsque des politiques réduisent la fécondité à un ou deux enfants seulement, la tentation de recourir à l'avortement sélectif, à la négligence ou, dans le pire des cas, à l'infanticide, augmente lorsque la descendance (future) est du "mauvais sexe", en l'occurrence, le féminin. Il est par ailleurs fréquent de ne pas enregistrer son premier ou son deuxième enfant. Dans les districts ruraux de Chine, les règles de planification familiale sont appliquées de façon rigoureuse. Beaucoup de femmes redoutent la stigmatisation sociale et les lourdes amendes et autres sanctions imposées en cas de violation de la limite (un ou deux enfants). Si certaines familles sont disposées à s'acquitter de l'amende en cas de naissance d'un garçon, la plupart n'envisageront pas de la payer pour une fille (Bulte).

3.3 Caractéristiques actuelles du déséquilibre entre les sexes: la sélection prénatale, les naissances de deuxième rang, la traite des êtres humains

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que la répartition du rapport de masculinité en Chine s'explique par la discrimination prénatale à l'égard des conceptions féminines. Cette idée se base sur des données émanant d'enquêtes sur la fécondité (Hull, 1990), des études sur le terrain (Junhong) et des données de recensement (Das Gupta, 2005, Zhu et al. 2009). La discrimination conduit directement au phénomène de "filles manquantes". Sur la base du recensement de 1990, Klasen et Wink (2002) ont estimé le nombre de filles manquantes à 34,6 millions, soit 6,3 % de la population. Selon le recensement de 2000, le nombre estimé de filles manquantes en Chine était de 40,9 millions, soit 6,7 % (Li).

Des données récentes en provenance de Chine (recueillies dans le cadre de l'enquête Intercensus de 2005) ont été analysées par Zhu, Lu et Hesketh (2009). Ils constatent que si les rapports de masculinité sont élevés dans tous les groupes d'âge et tous les lieux de résidence, ils sont le plus élevés

dans le groupe d'âge des 1-4 ans. Ils estiment qu'en 2005, le nombre d'hommes âgés de moins de 20 ans en Chine était supérieur de 32 millions au nombre de femmes du même groupe d'âge, et que le nombre de naissances masculines était supérieur, cette année-là, de 1,1 million au nombre de naissances féminines. Bien que les données nationales fiables soient insuffisantes, les observations au niveau infranational font apparaître des disparités importantes dans les rapports de masculinité à la naissance. Une analyse des données récentes révèle que si le RMN est plus asymétrique dans les zones rurales, dans les grandes villes (Pékin, Tianjin et Shanghai), il a augmenté entre 2000 et 2005 (Li).

Anderson et Ray, qui ont étudié la répartition des "femmes manquantes" par âge et par maladie en Chine et en Inde, ont découvert que les deux pays présentent des profils d'âges des femmes manquantes différents. Selon leur étude, une part importante de femmes manquantes en Chine se situe effectivement avant la naissance et durant la petite enfance, estimant qu'entre 37 et 45 % des femmes manquantes en Chine s'expliquent par des facteurs prénataux uniquement (Anderson & Ray). Cette observation est confirmée par des chercheurs des universités de Pékin et de Tsinghua, qui ont recueilli de nouvelles données qui enregistrent la diffusion différentielle de l'échographie diagnostique et ont utilisé des données sur les naissances enregistrées. Ils concluent que l'asymétrie des rapports de masculinité à la naissance est fortement influencée par le choix du sexe avant la naissance et que l'influence de l'échographie sur le genre de l'enfant est essentiellement le résultat de pratiques sexo-sélectives avant la naissance dans les zones où le contrôle des naissances est appliqué de façon plus rigoureuse lorsque la politique de l'enfant unique est en vigueur (Chen et al. 2010). Il convient toutefois de noter que les données pertinentes en matière d'avortements sélectifs ne sont pas faciles à trouver, en particulier dans les zones rurales, la majorité de ces cas étant pratiqués en secret (Li).

Un récent article de Wenhua (2011) constate un lien étroit entre la préférence pour les garçons et la fécondité pour les deuxièmes naissances en Chine, ce qui rappelle les études menées en Inde, indépendamment de la PEU. "Le rapport de masculinité relativement asymétrique des deuxièmes naissances donne à penser que la préférence pour les garçons explique en grande partie la volonté des femmes chinoises de donner naissance à un deuxième enfant". Son analyse révèle une motivation très claire qui amène les femmes chinoises accouchant d'une fille à avoir un autre enfant malgré les amendes associées au non-respect de la politique de l'enfant unique. Cela indiquerait que les ménages sont disposés à payer les amendes nécessaires pour s'assurer une descendance masculine.

Certaines études laissent entendre que le choix du sexe, motivé par la préférence pour les garçons, a déjà suscité une augmentation de la traite des filles et des femmes. La traite prend diverses formes: achat de femmes en vue de les épouser, achat d'un enfant de sexe masculin ou vente d'enfants de sexe féminin non désirés (Tiefenbrun & Edwards). La traite des êtres humains en Chine est une activité internationale lucrative, qui s'étend en raison de plusieurs facteurs: la mise en œuvre musclée de la PEU, un système juridique défaillant et le respect sans réserves de traditions culturelles anciennes qui dévalorisent les femmes. Nous nous intéressons à la traite des êtres humains et aux autres conséquences de l'asymétrie des rapports de masculinité de façon plus détaillée au chapitre 5.

3.4 Réponses du gouvernement et de la société civile

Afin de protéger les droits des femmes et de promouvoir l'égalité des genres, le gouvernement chinois a adopté une série de lois et de règlements en matière d'égalité des droits en ce qui concerne la participation économique et politique, l'éducation, l'héritage, le mariage et l'aide aux personnes âgées (Li). La Chine a interdit l'avortement sexo-sélectif en 1995 et en 2000, elle a lancé une campagne pilote de sensibilisation à l'importance des filles, baptisée "Care for Girls", qui visait à "améliorer l'environnement propice à la survie et au développement des filles". Le programme a été lancé avec l'aide du Département de l'information, de l'éducation et de la communication de l'ancienne

Commission d'État pour la planification familiale (l'actuelle Commission nationale de la population et de la planification familiale) et de l'Institut de recherche démographique et économique de l'université Jiaotong de Xi'an.

Ce programme comprend: une aide financière pour les familles comptant une ou deux filles, le financement des frais de scolarité des filles et l'augmentation des pensions pour les familles comptant des filles. Depuis l'introduction du programme à Chaohu (une ville de la province d'Anhui), le RMN local est passé de 125 en 1999 à 114 en 2002. Face à ce succès apparent, le gouvernement a étendu le programme à 24 comtés affichant des RMN élevés en 2003-2004 et y a constaté une baisse du RMN moyen, passant de 133,8 en 2000 à 119,6 en 2005. La définition et le lancement de la campagne nationale "Care For Girls" datent de janvier-juillet 2006, et l'initiative visait à ramener le RMN moyen national à des niveaux normaux sur quinze ans. En janvier 2008, le gouvernement développait l'initiative en lançant la campagne "Care For Girls Youth Volunteer Action", qui a débuté avec plus de 1 000 étudiants (essentiellement au niveau universitaire) chargés de participer à des activités promotionnelles et à la collecte de données (dans le cadre de la Ligue de la jeunesse communiste chinoise) (Davidson, Bunnell et Yan).

Selon la déclaration inter-agences des Nations unies sur le choix du sexe fondé sur des préjugés liés au genre, ces mesures n'ont produit que des résultats limités. En août 2011, une campagne de 18 mois a été lancée à l'échelle nationale, qui visait à sensibiliser les citoyens à la question de l'égalité des genres, à sanctionner sévèrement les personnes associées aux avortements sélectifs et à améliorer le contrôle des établissements médicaux et des médecins. Durant la campagne, qui s'étend d'août 2011 à mars 2012, des mesures sont prises pour mieux faire connaître la question de l'égalité des genres, sanctionner sévèrement les personnes associées à des cas de détermination non médicale du sexe et aux avortements sélectifs et renforcer le contrôle. "Les médecins qui enfreindront l'interdiction se verront retirer leur licence ou seront sanctionnés, et les établissements médicaux concernés seront eux aussi sévèrement sanctionnés", a déclaré Liu Qian, vice-ministre de la santé.⁶

Beaucoup de projets d'intervention nationaux ont été non seulement soutenus par les gouvernements locaux et central en Chine, mais aussi par toute une série d'organismes de recherche et d'organisations de la société civile nationales et internationales. Avec l'aide d'organisations internationales (comme le FNUAP, l'UNICEF, UNIFEM, la Fondation Ford, Plan International et la Fondation pour l'Asie), certains instituts de recherche ont collaboré avec le gouvernement pour étudier les questions touchant au genre. La Fondation pour l'Asie aide actuellement des organisations de la société civile et le gouvernement à s'adapter à une nouvelle ère de politique ouverte et de participation citoyenne et à promouvoir la démocratisation et la réforme socio-économique (Li). Des ONG, comme la Fédération panchinoise des femmes (FPF) et l'Association pour la population et la planification familiale (PFPA), interviennent elles aussi dans la formulation des politiques nationales. Cela vaut tout particulièrement en ce qui concerne le contrôle correspondant qui doit être mis en place, ainsi que la représentation et la défense des droits des femmes et la promotion des échanges internationaux. La catégorie des organisations civiles comprend également des organisations féminines dans les domaines universitaires, des services et autres; ces organisations, qui s'intéressent habituellement à un problème bien précis dans le domaine de l'égalité des genres et du développement de la femme, sont bien développées depuis les années 90. D'une manière générale, les ONG et les organisations civiles

⁶ http://news.xinhuanet.com/english2010/china/2011-08/16/c_131053421.htm

pourraient jouer un rôle de plus en plus important dans l'amélioration du développement de la femme et dans la création d'un environnement propice à la survie des filles (Li).

Des voix s'élèvent également pour dénoncer les problèmes rencontrés par les ONG en Chine. D'après Tessa Dale, de All Girls Allowed, une ONG basée aux États-Unis qui s'intéresse aux questions de déséquilibre entre les sexes en Chine, les ONG et autres organismes nationaux actifs dans le pays sont en réalité très peu nombreux en raison de la difficulté d'enregistrer ces organisations.⁷

⁷ Selon les listes par pays des ONG de l'Association mondiale des organisations non gouvernementales (www.wango.org), 63 ONG seulement sont actives en Chine, et aucune ne s'intéresse spécifiquement aux femmes. À titre de comparaison, on compte: 3 284 ONG en Afrique, 3 605 en Asie du Sud et du Sud-Est, 882 en Amérique latine et 652 au Moyen-Orient. L'Afrique compte un milliard d'habitants, la Chine, 1,32 milliard. Chaque ONG en Afrique s'occupe par conséquent de 304 507 personnes, tandis que chaque ONG en Chine s'occupe de 30 millions de personnes.

4 LES FEMMES MANQUANTES AU-DELA DE LA CHINE ET DE L'INDE - APERÇU

Outre en Chine et en Inde, comme expliqué aux chapitres précédents, on observe des rapports de masculinité à la naissance plus élevés dans d'autres pays d'Asie, comme la Corée du Sud, il y a une dizaine d'années, et l'actuel Viêt Nam, ainsi que dans un certain nombre de pays d'Europe, en particulier l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Arménie (voir tableau 5).

Des déséquilibres au niveau des rapports de masculinité ont également été relevés parmi les enfants aux parents d'origine asiatique aux États-Unis et au Royaume-Uni (Almund & Edmund, Dubuc & Coleman; Hvistendahl). Un récent article du Guardian (23 février 2012)⁸ laisse entendre que des consultants dans des cliniques britanniques acceptent d'avorter des fœtus lorsque le sexe de l'enfant ne correspond pas aux attentes des parents. Le ministère britannique de la santé a par conséquent entamé une enquête, il y a peu, à la suite d'un reportage sur les avortements sélectifs effectué par un quotidien (*Daily Telegraph*), reportage dans le cadre duquel les actes pratiqués par des consultants dans des cliniques britanniques ont été secrètement filmés. Au Canada, certaines communautés en Colombie-Britannique et en Ontario comptant un grand nombre d'immigrés en provenance de Chine et d'Inde enregistrent des rapports de masculinité tout aussi inhabituels que ceux observés dans ces pays d'Asie (Almond, 2011). Ces déséquilibres n'influencent cependant pas les statistiques globales de ces pays.

Le tableau 5, ci-dessous, présente les pays enregistrant des rapports de masculinité à la naissance et juvénile (moins de 15 ans) plus élevés, et les rapports nettement plus élevés sont mis en exergue.

Tableau 5: Pays enregistrant des rapports de masculinité à la naissance élevés (108 garçons pour 100 filles ou plus en 2012)

	Rapport de masculinité à la naissance (1997, garçons pour 100 filles)*	Rapport de masculinité à la naissance (estimations 2012)**	Rapport de masculinité chez les enfants de moins de 15 ans (estimations 2012)**	Rapport de masculinité total (estimations 2012)**
Europe (États membres du Conseil de l'Europe)				
Albanie	108	111	112	98
Arménie	105	112	115	89
Azerbaïdjan	105	114	116	98
Géorgie	105	111	115	91
Kosovo		108	108	106

⁸ Jasmine Coleman "Clinics granting sex-selection abortions to be investigated by health officials", The Guardian 23 février 2012.

Liechtenstein	105	126	109	98
Macédoine	108	108	108	99
Monténégro	108	107	95	99
Portugal	106	107	109	95
Saint-Marin	100	109	114	94
Asie				
Chine	111	113	117	106
Hongkong	107	107	109	94
Inde	105	112	113	108
Corée du Sud	114	107	109	100
Singapour	108	107	105	96
Taiwan	108	108	108	101
Viêt Nam	106	112	110	100
Tunisie	108	107	107	101
Amérique latine et Caraïbes				
Curaçao		115	105	85
Grenade	102	110	106	102

*The World Factbook 1997. CIA. Consulté le 23 février 2012.

**The World Factbook 2012. CIA. Consulté le 23 février 2012.

La troisième colonne du tableau 5 présente le rapport de masculinité chez tous les enfants de moins de 15 ans dans les pays correspondants. Les taux de mortalité des garçons dans les "pays sans discrimination"⁹ étant supérieurs, à chaque âge, à ceux des filles, le rapport de masculinité de tous les enfants de moins de 15 ans devrait être égal ou inférieur au rapport de masculinité à la naissance. Les rapports de masculinité en hausse, comme ceux observés en Inde et en Chine, de même qu'en Albanie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Arménie, peuvent être la conséquence de circonstances différentes. Si les rapports de masculinité avaient été plus élevés au cours des années précédentes, cette hausse serait la conséquence statistique logique du calcul des moyennes (comme en Corée du Sud) et indiquerait une amélioration de la situation. Anderson et Ray se sont intéressés à la "transition épidémiologique", et ont vérifié si la surmortalité féminine pouvait aussi "venir non pas de l'absence de soins "similaires" pour les hommes et pour les femmes, mais de la nature changeante de l'environnement lié aux maladies",

⁹ Anderson et Ray (2010) utilisent le groupe des Économies de marché établies tel que défini par la Banque mondiale: Europe occidentale, Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande et Japon.

sans toutefois parvenir à prouver cette hypothèse. Par conséquent, le fait que les rapports de masculinité chez tous les enfants de moins de 15 ans soient supérieurs aux rapports de masculinité à la naissance est plus probablement le signe de discriminations et de négligences conduisant à des taux de mortalité féminine plus élevés. Les autres raisons possibles, comme le fait que les filles aient moins de chances d'être officiellement enregistrées à la naissance, indiquent elles aussi des actes de discrimination.

Les taux de mortalité des femmes à des âges plus avancés sont aussi la principale raison à l'origine des femmes manquantes dans les pays d'Afrique subsaharienne. Dans ces régions, le nombre de femmes manquantes (par rapport à la population féminine totale) est supérieur (0,47 %, 1,53 million au total) aux nombres observés en Inde (0,34 %) et en Chine (0,31 %) (Anderson et Ray 2010). Les pays d'Afrique subsaharienne n'apparaissent pas dans le tableau 5 étant donné qu'aucun d'entre eux ne présente un rapport de masculinité à la naissance supérieur à 106. Anderson et Ray concluent leurs observations en indiquant que les femmes manquantes à la naissance n'existent globalement pas en Afrique subsaharienne. Si en Inde 11 % et en Chine 37 % des femmes manquantes le sont à la naissance, ce n'est le cas que pour 2 % des femmes manquantes en Afrique subsaharienne. Dans ces régions, l'essentiel de la surmortalité féminine s'observe dans les groupes d'âge des 0-4 et des 15-44 ans, et s'explique par différentes maladies, en particulier le VIH/sida, et par les décès survenant à l'accouchement.

Après l'effondrement de l'Union soviétique, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont enregistré une hausse du nombre de garçons par rapport au nombre de filles: les rapports de masculinité sont passés de niveaux normaux en 1991 à 110-120 en 2000. En Arménie et en Géorgie, l'asymétrie du rapport de masculinité est particulièrement marquée pour la troisième naissance (Meslé, Vallin et Badurashvili). L'augmentation des rapports de masculinité à la naissance est intervenue simultanément dans les trois pays. Malgré des différences importantes entre eux sur le plan de l'appartenance ethnique, de la religion, de la langue et de la culture, les trois pays ont en commun un taux d'avortement élevé. Cette tendance ne s'observe cependant pas dans d'autres pays de l'ex-Union soviétique. En Ukraine, en Russie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, au Turkménistan, au Tadjikistan et au Kirghizstan, le rapport de masculinité à la naissance n'a pas vraiment évolué depuis 1995 (Stump).

Un récent rapport de Doris Stump, présenté à l'Assemblée parlementaire en septembre 2011, présente les actions suivantes prises par les gouvernements en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie pour enrayer la tendance actuelle (tableau 6).

Tableau 6: Réglementation des pratiques sexo-sélectives en Albanie, en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan

Albanie	-Absence de lignes directrices officielles en matière de choix du sexe avant la naissance -Selon les données nationales sur l'avortement, les principales causes des avortements sont davantage d'ordre social que liées au choix du sexe
Arménie	- Pas encore de comité d'éthique pour les gynécologues et les obstétriciens - Avortement autorisé jusqu'à la 12 ^e semaine de grossesse
Géorgie	-Choix du sexe avant la naissance pour des raisons non médicales non autorisé -Absence de contrôle ou de sanctions en cas de violation de la réglementation relative au choix du sexe avant la naissance -Seules quelques organisations de la société civile sont conscientes des problèmes
Azerbaïdjan	-Choix du sexe avant la naissance pour des raisons médicales pas explicitement autorisé -Absence de sanctions en cas de violation de la réglementation relative au choix du sexe avant la naissance et aucun contrôle en la matière -Aucun organe d'éthique pour les obstétriciens et les gynécologues -Les autorités ont pris des mesures pour sensibiliser et informer le grand public

Un exemple positif de stratégie visant à rééquilibrer les rapports de masculinité vient de Corée du Sud, où les rapports de masculinité franchement déséquilibrés ont progressivement commencé à revenir à la normale. La Corée du Sud a été le premier pays à faire état de rapports de masculinité à la naissance nettement asymétriques, tendant à indiquer que le choix du sexe était une pratique répandue (Chung & Das Gupta, 2007; Sharma). Vers le milieu des années 90, le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation axée sur les dangers de ces distorsions. Grâce à son système de santé davantage contrôlé (par rapport à la Chine et à l'Inde, par exemple), le pays est parvenu à réglementer plus efficacement les tests de détermination du sexe (Kim). La baisse a été spectaculaire - les rapports de masculinité à la naissance, qui y étaient les plus élevés en Asie au début des années 90, sont revenus à la normale en 2007. Chung et Das Gupta (2007) ont constaté que cette évolution était associée à la modernisation rapide du pays, à l'augmentation de l'urbanisation et à l'amélioration de l'instruction.

5 CONSEQUENCES DES PREJUGES LIES AU GENRE - FEMMES MANQUANTES, SURCROIT D'HOMMES

Les conséquences des pratiques sexo-sélectives et de la préférence pour les garçons sont multiples, puisqu'elles se traduisent par une part d'hommes excessive dans la société, un phénomène également appelé "surmasculinité". Une tendance notable dans le nombre de naissances masculines se traduit par un nombre important d'hommes jeunes, qui ne trouveront pas d'épouse, des "branches dénudées"¹⁰, au fil des ans. Des études récentes (Guilmoto; Zu, Lu, Hesketh, 2009) révèlent qu'une surmasculinité adulte significative après 2020 est inévitable compte tenu du surcroît antérieur de naissances masculines depuis 1980. Ces hommes constitueraient entre 12 et 15 % de la population adulte dans ces pays en 2020. Certaines études laissent entendre que l'on comptera environ 30 millions d'hommes en surnombre en Chine et en Inde dans la prochaine décennie (Hudson et Den Boer, Ebenstein 2010 et Sharygin 2009).

Les conséquences sociétales sont qu'une part considérable de la population masculine ne pourra pas se marier ou avoir d'enfants en raison de la rareté des femmes. En Chine, 94 % des personnes non mariées âgées entre 28 et 49 ans sont des hommes, dont 97 % n'ont pas terminé leurs études secondaires, et l'on craint que l'impossibilité pour eux de se marier n'entraîne des troubles psychologiques et, éventuellement, une augmentation de la violence et de la criminalité (Hesketh et al.). Un certain nombre d'hypothèses ont été formulées quant aux conséquences des femmes manquantes sur les hommes en surnombre et aux conséquences ultérieures du phénomène sur les sociétés. L'on estime que l'incapacité à se marier et à avoir des enfants va se traduire par une mauvaise estime de soi et une susceptibilité accrue à un certain nombre de problèmes psychologiques (Das Gupta, et al 2003, Hesketh).

Deuxièmement, étant donné que les données interculturelles indiquent que la grande majorité des délits violents sont perpétrés par des hommes non mariés, de faible condition sociale, l'on estime que ces hommes seront davantage enclins aux comportements violents et antisociaux et à la criminalité. Basant leur analyse sur des études sur la testostérone et les agressions humaines à travers l'histoire, Hudson et Den Boer, par exemple, soutiennent que par rapport aux autres hommes dans la société, les "branches dénudées" sont sujettes à chercher la satisfaction dans le vice et la violence. Ils soutiennent que, dans un système où les femmes sont trop peu nombreuses, les hommes qui vont se marier appartiennent généralement à une condition socio-économique plus élevée; ceux qui sont plus pauvres, moins instruits et moins qualifiés ne se marient par conséquent pas. "Ces hommes courent déjà le risque d'établir un système basé sur la force physique pour obtenir ce qu'ils ne peuvent obtenir de façon légitime" (Hudson et De Boer).

Dans le même ordre d'idées, d'autres études laissent entendre que l'augmentation des comportements violents et antisociaux chez les hommes en surnombre va compromettre la stabilité sociétale globale et la sécurité nationale (Tiefenbrun & Edwards).

La détermination du sexe avant la naissance n'étant devenue accessible et n'ayant commencé à se répandre qu'à partir du milieu des années 80, beaucoup de jeunes hommes viennent juste d'atteindre

¹⁰ Les Chinois emploient un terme particulier pour qualifier ces hommes: *guang-gun'erm*, ce qui signifie "branches dénudées", les branches de l'arbre généalogique qui ne donneront jamais de fruits, mais qui pourront servir de "bâtons dénudés" ou de matraques (voir, par ex., Hudson et De Boer 2007).

l'âge de procréation et les conséquences de cette surmasculinité dans ce groupe d'âge sont encore hypothétiques pour la plupart (Hesketh). Quelles que soient les conséquences du déficit de filles pour le bien-être mental et physique et les modes de comportement de ces hommes en surnombre, il semble justifié de dire que la montée en flèche des rapports de masculinité ne va pas contribuer au développement positif de la société.

D'aucuns s'inquiètent par ailleurs véritablement du fait que la surmasculinité risque d'entraîner un essor de l'industrie du sexe et des conséquences potentielles du phénomène, comme une augmentation de la traite des êtres humains, de la violence à l'égard des femmes, du nombre de mariages avec de très jeunes filles, des maladies transmises sexuellement (MTS) et du VIH/sida (Tucker et al. 2005). Les informations faisant état de bandes, en Chine, qui se lancent dans le trafic de femmes vietnamiennes et nord-coréennes pour les vendre à des maris potentiels sont alarmantes et tendent à indiquer que le rétrécissement du "marché du mariage" chinois pourrait être un enjeu politique international majeur (voir, par exemple, Ebenstein 2009, Zhao 2003, Tiefenbrun et Edwards).

S'agissant des questions de santé, d'aucuns soutiennent que, parallèlement à l'augmentation rapide de l'incidence des MST dans les régions développées de la Chine urbaine, les hommes en surnombre pourraient devenir un nouveau groupe à risque important pour le VIH. La sexualité à risque anticipée chez beaucoup d'hommes en surnombre et l'usage de drogues injectables parmi un sous-groupe d'hommes en surnombre risquent de créer des populations relais entre les individus à faible risque et ceux à risque élevé (Tucker et al.).

Une autre conséquence suggérée concerne l'augmentation du taux de suicides chez les femmes. En Europe, par exemple, les suicides masculins sont nettement plus nombreux que les suicides féminins, mais dans les pays qui manquent de filles et de femmes, les suicides féminins l'emportent sur les suicides masculins. En outre, certaines estimations indiquent qu'environ 55 % des suicides féminins dans le monde concernent des femmes chinoises en âge de procréer (Hudson et Den Boer, 2007). Dans le même ordre d'idées, selon l'Organisation mondiale de la santé, les taux de suicides féminins en Chine font partie des plus élevés au monde, le suicide étant la première cause de décès chez les femmes rurales chinoises âgées de 15 à 34 ans (OMS 2009). L'OMS fait cependant observer que cette situation montre des signes d'amélioration depuis quelques années. D'aucuns laissent entendre que les jeunes femmes mettent fin à leurs jours parce qu'elles ne peuvent pas vivre avec l'idée d'avoir avorté d'un fœtus féminin ou, dans certains cas, d'avoir tué leur petite fille, ou parce qu'elles n'ont pas réussi à donner naissance à un garçon. Rares sont cependant les données fiables qui confirment cette idée (déclaration inter-agences des Nations unies sur la prévention du choix du sexe basé sur des préjugés liés au genre).

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comme nous l'avons vu dans la présente étude, le destin de dizaines de millions de "femmes manquantes", et les conséquences du déséquilibre entre les sexes qui en résulte dans des pays comme la Chine et l'Inde, sont reconnus et largement documentés dans la littérature démographique, médicale et économique. Compte tenu, cependant, de l'absence de données fiables et de mesures de contrôle des naissances et de la mortalité infantile dans les pays au rapport de masculinité déséquilibré, il est difficile d'estimer le nombre réel de filles et de femmes "manquant à l'appel" en conséquence directe de la préférence pour les garçons et des pratiques sexo-sélectives.

Comme l'indiquent avec prudence certaines observations récentes (Das Gupta et al. 2009), une baisse globale des rapports de masculinité juvénile nationaux pourrait de fait être imminente en Chine comme en Inde. Selon leur analyse, les données indiquent que les rapports de masculinité juvénile actuels atteignent aujourd'hui leur paroxysme dans ces pays et qu'ils commencent, dans beaucoup de régions, à descendre vers des valeurs plus normales. En d'autres termes, si le développement économique et social se poursuit et que des initiatives ambitieuses sont prises dans la politique publique pour réduire la préférence pour les garçons, le phénomène des "filles manquantes" pourrait finir par disparaître en Asie.

Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour accélérer la réduction de la préférence pour les garçons, en particulier en Chine et dans le nord-ouest de l'Inde, où les rapports de masculinité juvénile restent élevés. Les tendances actuelles, à savoir des rapports de masculinité élevés, en particulier parmi les deuxièmes enfants ou les suivants, le fait que l'amélioration du niveau d'instruction des femmes, par exemple en Inde, semble n'avoir fait qu'augmenter la probabilité de voir ces ménages adopter des pratiques sexo-sélectives, et les gains financiers obtenus par les professionnels de la santé qui pratiquent ces techniques sont autant de tendances difficiles à endiguer. Deux grandes approches sont possibles: proscrire la possibilité de choisir le sexe, d'une part, et aborder et faire face aux causes fondamentales de la préférence pour les garçons, d'autre part.

Les gouvernements et les promoteurs de causes cherchant à inverser le déséquilibre des genres ont, pour la plupart, interdit les tests de détermination du sexe et/ou l'avortement sélectif et imposé des sanctions, mais ces politiques sont difficiles à mettre en œuvre et ne rencontrent qu'un succès limité. Parallèlement à cela, comme le soutient Ganatra, par exemple, ces politiques commencent à avoir des conséquences négatives sur l'accès déjà limité à l'avortement sûr et légal pour des raisons autres que le choix du sexe. Et de poursuivre en soutenant que la question du choix du sexe est déjà exploitée par certains groupes pour appuyer leur discours anti-avortement (Ganatra).

Comme l'admettent un certain nombre d'universitaires, de décideurs et d'activistes, il faut continuer à s'intéresser aux conditions et aux causes profondes qui motivent la préférence pour les garçons dans différents pays. Le changement social et économique, comme l'abandon progressif de l'économie basée sur l'agriculture et l'augmentation du nombre de familles nucléaires, l'urbanisation, une plus grande participation des femmes sur le marché du travail grâce aux meilleures opportunités professionnelles, l'amélioration des possibilités d'instruction pour les femmes et le fait que les parents disposent d'économies pour assurer la sécurité de leur retraite, sont autant de facteurs contributifs (Ganatra).

Comme en attestent notamment les exemples en Chine et en Inde, il semble que la révision de la législation sur l'avortement ne soit pas efficace. Dans une certaine mesure, des interdictions sont bel et

bien prononcées en ce qui concerne les tests de détermination du sexe, mais la bonne mise en œuvre des lois et des restrictions dépend de l'autodiscipline des différents prestataires et de leur attachement à l'éthique médicale, ainsi que de la vigilance exercée par les associations médicales professionnelles (Ganatra).

L'enseignement historique que doivent tirer les décideurs dans le domaine de la planification familiale, comme en attestent les conséquences néfastes de la politique de l'enfant unique en Chine, est que le fait d'encourager, ou, pire, d'obliger les gens à revoir leur comportement en matière de fécondité sans s'intéresser aux raisons de leurs préférences peut avoir des conséquences négatives. La seule manière durable de prévenir une nouvelle progression des pratiques sexo-sélectives consiste à promouvoir l'égalité de valeur des deux sexes dans chaque société. Cependant, même si les rapports de masculinité devaient finir par se normaliser, il faudra des années pour que les conséquences négatives de la discrimination passée disparaissent, par exemple sur le marché du mariage.

6.1 Recommandations au Parlement européen et à la communauté internationale en général

Comme indiqué plus haut, l'éradication des pratiques sexo-sélectives est un processus complexe, qui exige une série d'approches et de méthodes interconnectées, allant de l'étude des causes profondes et des facteurs culturels et socio-économiques caractéristiques des pays où une préférence existe pour les garçons à la défense des droits et de la condition des filles et des femmes, ainsi qu'à l'introduction de lois et de règlements. Dans beaucoup de pays où le déséquilibre entre les sexes est source de préoccupation, les informations sont encore malheureusement en grande partie basées sur des estimations des rapports de masculinité à la naissance et des taux de surmortalité féminine faute de données fiables. En Inde, par exemple, aucun système n'est en place pour recenser chaque enfant qui naît et chaque enfant qui décède, et les estimations s'appuient en grande partie sur des enquêtes réalisées dans différentes régions du pays.

Les possibilités d'action du Parlement européen (PE) dans l'éradication des pratiques sexo-sélectives et la remise en cause de la préférence générale pour les garçons dépendent en partie de la question de savoir si les pays concernés sont des États membres de l'UE proprement dit ou du Conseil de l'Europe. L'Inde et la Chine échappant à toute influence législative directe du PE, les recommandations en ce qui concerne ces pays sont plus limitées.

D'autres organes européens, comme l'Assemblée parlementaire européenne (APCE), qui font partie du Conseil de l'Europe ont déjà mis en avant la question des pratiques sexo-sélectives, et plus particulièrement dans le cadre du choix du sexe avant la naissance, sous forme d'une proposition de résolution introduite en mai 2010¹¹, suivie d'un rapport de Doris Stump adressé à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'APCE, de la recommandation 1979 (2011) ultérieure et de la résolution 1829 (2011)¹². L'influence de l'APCE sur la question se limite cependant à la capacité d'enquêter, de recommander et de conseiller.

Afin d'aborder la question en dehors de l'Europe, par exemple en Inde et en Chine, les commissions concernées du PE, comme les commissions du développement (DEVE), des droits de l'homme (DROI), des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) et du commerce international (INTA), sont

¹¹ Proposition de résolution sur l'avortement sélectif – une forme de gynocide, présentée par M. Volonté et d'autres: <http://www.assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc10/FDOC12258.pdf>

¹² Voir la résolution: <http://www.assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=18020&Language=FR> et la recommandation: <http://www.assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=18021&Language=FR>

invitées à coopérer pour présenter le concept de "femmes manquantes" au Parlement et pour veiller à ce que cette question continue à faire partie des préoccupations européennes, en reprenant à leur compte les recommandations susmentionnées de l'Assemblée parlementaire européenne. La question du choix du sexe doit également être intégrée dans les nouveaux instruments du cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, comme indiqué ci-dessous.

Le consensus européen pour le développement, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dispose que l'égalité des genres devrait "être au cœur de toutes les stratégies politiques" et poursuit en indiquant que "l'UE inclura dans toutes ses politiques et pratiques concernant ses relations avec les pays en développement un élément important relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes"¹³. La commission **DEVE**, qui a pour mission de contrôler les dépenses en faveur du développement et de préparer des textes législatifs qui encadrent les activités de l'UE dans le domaine du développement et de l'aide, pourrait examiner la question des femmes manquantes dans les pays en développement et essayer de l'intégrer dans les futurs programmes d'aide. On pourrait, par exemple, lier l'aide en faveur de pays qui ont des problèmes avérés en ce qui concerne la persistance de pratiques sexo-sélectives à un durcissement des politiques et des mesures de contrôle axées sur le traitement préférentiel des garçons. Il est également essentiel d'intégrer les questions liées à la persistance des pratiques sexo-sélectives dans les pays en développement dans le prochain instrument de financement de la coopération au développement (ICD), proposé au PE par la Commission européenne et mis en œuvre pour une période de sept ans allant de 2014 à 2020.

Dans le même ordre d'idées, la commission **INTA** pourrait veiller à ce que des clauses en matière de droits de l'homme liées à la discrimination sexuelle soient intégrées dans les accords commerciaux et de coopération internationaux.

Les pratiques sexo-sélectives et le traitement préférentiel des garçons dans la société sont aussi des questions touchant aux droits de l'homme. La commission **DROI** pourrait organiser une audition ou une discussion sur le thème des femmes manquantes, une question qui doit encore être mentionnée, par ailleurs, dans le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme dans le monde, rédigé par la commission DROI, et dans lequel les questions liées aux droits de l'homme dans un certain nombre de pays sont présentées. Tout comme la commission DEVE, la commission DROI devrait souligner les conséquences des pratiques sexo-sélectives sur le plan des droits de l'homme et la surmasculinité qui en résulte dans le monde dans son prochain instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), proposé au PE par la Commission européenne.

La commission **FEMM** mentionne parmi ses responsabilités les activités de sensibilisation, comme la promotion des droits de la femme dans les pays dits "tiers", ainsi que le suivi et la mise en œuvre des accords et conventions internationaux touchant les droits de la femme¹⁴. Elle pourrait intégrer la question des femmes manquantes dans ses activités de promotion et de sensibilisation au-delà des frontières européennes, et s'appuyer sur son récent atelier (janvier 2012) sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 du point de vue de l'égalité des genres.

¹³ Le consensus européen pour le développement (2005):

http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/european_consensus_2005_FR.pdf

¹⁴ <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/FEMM/home.html>

Les délégations de l'Union européenne en Chine¹⁵ et en Inde¹⁶ pourraient également jouer un rôle plus important en soulignant cette question dans le cadre de leur coopération avec ces pays. Par l'intermédiaire des délégations dans les différents pays, le PE pourrait jouer un rôle notable en exhortant des États comme la Chine à renoncer totalement aux politiques coercitives de limitation de la population, comme la politique de l'enfant unique, et à prendre des mesures plus larges pour venir à bout des attitudes négatives à l'égard des femmes.

Différents organes européens, de même que des gouvernements au sein du Parlement européen, sont encouragés à mettre en avant la question des femmes manquantes en exerçant une pression diplomatique sur les gouvernements des États qui tolèrent le problème. Le PE est par ailleurs fortement encouragé à consulter et à coopérer avec d'autres organes internationaux qui ont déjà fait part de leurs inquiétudes sur la question des femmes manquantes, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le HCDH, le FNUAP, UNICEF et ONU Femmes, qui ont récemment (2011) produit leur déclaration conjointe sur le choix du sexe basé sur des préjugés liés au genre, mentionnée plus haut dans cette étude.

Comme illustré au chapitre 4, des écarts au regard du rapport de masculinité naturel à la naissance ont été observés dans certains États membres du Conseil de l'Europe, qui atteignent des proportions inquiétantes en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.¹⁷

L'article 14 de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (la "Convention d'Oviedo") dispose que "l'utilisation des techniques d'assistance médicale à la procréation n'est pas admise pour choisir le sexe de l'enfant à naître, sauf en vue d'éviter une maladie héréditaire grave liée au sexe". La convention a été signée et ratifiée par la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, à l'exception de quelques-uns, comme le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Autriche, mais aussi de deux pays affichant des rapports de masculinité particulièrement élevés, à savoir l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

En ce qui concerne ces pays, et avec l'aide de ses délégations par pays/commissions de coopération parlementaire nationales, le Parlement européen pourrait:

- inviter les autorités à enquêter sur les causes et les raisons à l'origine de l'asymétrie des rapports de masculinité à la naissance par l'intermédiaire de ses commissions de coopération parlementaire;
- renforcer les efforts visant à promouvoir la signature et la ratification de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, ainsi que de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (voir plus loin);
- encourager les autorités nationales à améliorer le contrôle et la collecte de données sur les rapports de masculinité à la naissance et à agir rapidement pour faire face aux éventuels déséquilibres;
- promouvoir les recherches sur les causes du choix du sexe avant la naissance et sur ses conséquences sociétales à long terme;
- encourager les organes d'éthique nationaux à préparer et introduire des lignes directrices destinées au personnel médical.

La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique¹⁸, dont la signature a débuté en mai 2011, ne mentionne pas

¹⁵ http://eeas.europa.eu/china/index_fr.htm

¹⁶ http://eeas.europa.eu/india/index_fr.htm

¹⁷ Aucun de ces pays n'est membre de l'Union européenne, mais ils sont membres du Conseil de l'Europe.

¹⁸ <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/html/210.htm>

explicitement les pratiques sexo-sélectives, mais parle bel et bien de violence psychologique à l'article 33¹⁹. La pression exercée sur les femmes par leur époux et leur famille pour les contraindre à avorter peut néanmoins être considérée comme une forme de violence physique (Stump). Cette convention doit encore être signée et ratifiée par un grand nombre d'États membres, et c'est là que le Parlement européen pourrait éventuellement renforcer son action pour assurer la cohérence en encourageant d'autres États membres à signer et à ratifier la convention. Une reconnaissance et une acceptation plus larges de cette convention par les États membres du Conseil de l'Europe indiqueraient clairement que celui-ci a une position unifiée en condamnant la discrimination à l'égard des femmes d'une manière plus générale et donneraient un exemple positif aux pays ne relevant pas de son influence directe.

En outre, les recommandations générales suivantes sont destinées au Parlement européen et à ses commissions concernées, telles que mentionnées plus haut, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, comme les différents États membres du Conseil de l'Europe et les gouvernements dans le monde, les agences internationales et les ONG, le monde universitaire et les activistes de même que les groupes communautaires:

- un examen scientifique complet des causes profondes et des politiques en cours, de même que des traditions nationales pouvant conduire aux pratiques sexo-sélectives (par ex., échange de dot);
- un soutien à la mise en œuvre de politiques directement liées à l'inégalité de genre, comme les questions d'héritage, de dot, de financement des vieux jours et d'autres questions de sécurité personnelle, l'éducation et la détermination du nom de famille, ainsi que d'autres mesures proactives, l'indépendance de la femme au niveau de l'instruction et sur le plan économique et l'égalité des chances;
- une analyse détaillée portant notamment sur les motivations financières et économiques susceptibles de favoriser les pratiques sexo-sélectives, tant pour les parents que pour les professionnels de la médecine et les autres personnes susceptibles de profiter de ces pratiques;
- la collecte de données fiables sur les rapports de masculinité à la naissance, la mortalité infantile et les pratiques sexo-sélectives reconnues aux niveaux local, infranational et national, en commençant par les petits ensembles, comme les villages ruraux; des données émanant d'une série de sources, comme des recensements nationaux, des systèmes d'enregistrement, des relevés de population et des études qualitatives, doivent en outre être analysées;
- informer le monde médical, faire pression sur celui-ci et le contrôler en vue de promouvoir une utilisation responsable des technologies; identifier les praticiens et les cliniques pratiquant l'avortement et offrir au personnel médical une formation et des informations plus spécialisées; de plus, le fait de voir le choix du sexe comme une activité lucrative (les gains financiers réalisés par les professionnels de la médecine et ceux qui tirent profit de la vente d'équipement pour les pratiques de détermination et de choix du sexe) est un réel problème, qui a des implications stratégiques plus larges;
- le développement de la législation appropriée, y compris des sanctions plus sévères pour ceux qui enfreignent les lois dans les pays où la réglementation s'avère inefficace; en outre, des indicateurs en vue de mesurer l'évolution et l'incidence des interventions telles que des changements dans la législation gouvernementale ou des campagnes nationales contre le

¹⁹ "Les parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infraction pénale le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, de porter gravement atteinte à l'intégrité psychologique d'une personne par la contrainte ou les menaces".

- déséquilibre des genres; des méthodes doivent être mises au point en vue d'évaluer l'incidence des nouvelles politiques et des programmes d'incitation;
- une analyse approfondie des éventuelles conséquences pour la santé et la sécurité, de même que des conséquences économiques de la surmasculinité.

RÉFÉRENCES

Principales ressources - Inde

- Bhalotra S. Cochrane, T. (2010) Where Have All the Young Girls Gone? Identification of Sex Selection in India, *IZA Discussion Paper Series* No. 5381
- Dubuc S. Coleman, D. (2007) An increase in the sex ratio of births to India-born mothers in England and Wales: Evidence for sex-selective abortion, *Population and Development Review* 332, p. 2383-400
- George SM (2006) Sex Ratio in India. Response to Jha et al. *The Lancet* 27 may 2006. Vol 367 no 0524: 1725
- George, SM (2010) Sex selection as genocide, paper presented at the University of Bristol, 2010, Mimeo, Intercultural resources, New Delhi
- Guilmoto, C. Characteristics of Sex-Ratio Imbalances in India and Future Scenarios, Paper prepared for the 4th Asia and Pacific Conference on Sexual and Reproductive Health and Rights, Hyderabad, India, October 2007, available at: www.unfpa.org/gender/case_studies.htm
- Jayaraj, D. (2009) Exploring the importance of excess female mortality and discrimination in «natality» in explaining the «lowness» of the sex ratio in India, *The Developing Economies* 47, no 2, p. 177-201
- Jha, P. Kumar, R. Faujdar, R. Ram, U. Aleksandrowicz, L. Bassani, D. Chandra, S. and Banthia, J. (2011) Trends in selective abortion of female foetuses in India: analysis of nationally representative birth histories from 1990-2005 and census data from 1991-2011, *The Lancet* 377(9781): p. 1921-1928.
- John, M. Kaur, R. Palriwala, R. Raju, S. and Sagar, A. (eds.) (2008) Planning Families, Planning Gender: The Adverse Child Sex Ratio in Selected Districts of Madhya Pradesh, Rajasthan, Himachal Pradesh, Haryana, and Punjab New Delhi: Action aid and International Development Research Centre.
- Kulkarni, P.M. Estimation of missing girls at birth and juvenile ages in India, *a paper commissioned by United Nations Population Fund, September 2009*
- Nandi, A. Deolalikar, B. (2011) Does a Legal Ban on Sex-Selective Abortions Improve Child Sex Ratios? Evidence from a Policy Change in India
- Raj, A. (2011) Sex-selected abortion in India, *The Lancet*, vol 378, issue 9798, p. 1217-1218.
- Sahni M, Verma N, Narula D, Varghese RM, Sreenivas V, et al. (2008) Missing Girls in India: Infanticide, Feticide and Made-to-Order Pregnancies? Insights from Hospital-Based Sex-Ratio-at-Birth over the Last Century. *PLoS ONE* 3(5): e2224. doi:10.1371/journal.pone.0002224
- Subramanian, SV. Selvaraj, S. (2009) Social analysis of sex imbalance in India: before and after the implementation of the Pre-Natal Diagnostic Techniques (PNDT) Act, *J Epidemiol Community Health* 63, p. 245-252
- Subramarian SV, Corsi, DJ. (2011) Can India achieve a balance of sexes at birth, *The Lancet*, vol 377, issue 9781, pp. 1893-1894
- Visaria, P. (1971), The Sex Ratio of the Population of India, Census of India 1961, Monograph No. 10, Office of the Registrar General, India, New Delhi.
- India's missing women, by Madeleine Bunting article in the Guardian on 22nd July 2011, available at <http://www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2011/jul/22/india-sex-selection-missing-women>

India's unwanted girls, and article in BBC News South Asia on 23rd May 2011, available at

<http://www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-13264301>

Principales ressources - Chine

Bulte, E. Heenrick N. and Zhang, X. (2011) China's One-Child Policy and 'the Mystery of Missing Women': Ethnic Minorities and Male-Biased Sex Ratios, *Oxford Bulletin on Economics and Statistics* 73, 1 0305-9049

Chen, Y. Li, H. and Meng, L. (2010) Prenatal Sex Selection and Missing Girls in China: Evidence from the Diffusion of Diagnostic Ultrasound, *G2 at GW*

Coale, Ansley J. (1984) *Rapid Population Change in China, 1952–1982*. Washington, DC: National Academies Press

Davidson, S. Bunnell J. and Yan, F. (2008) Gender imbalance in China, Asia Health Policy Program, available at http://asiahealthpolicy.stanford.edu/news/gender_imbalance_in_china_20081027

accessed on 1st February 2012

Ebestein, A. (2009) Estimating a Dynamic Model of Sex Selection in China, *Demography* DOI 10.1007/s13524-011-0030-7, published online in May 2011

Ebenstein, A., & Sharygin, E. J. (2009). The consequences of the missing girls of China. *World Bank Economic Review*, 23, 399–425.

Ebenstein, A. (2010) The "Missing Girls" of China and the Unintended Consequences of the One Child Policy, *the Journal of Human Resources* 34 (1), p.87-115.

Weng, W. (2005) "Can China Afford to Continue Its One-Child Policy", *Asia-Pacific Issues*, Analysis from the East-West Centre, no 77

Hudson, VM and Den Boer, A. (2007) Bare Branches and Security in Asia, *Harvard Asia Pacific Review*, available at www.hcs.harvard.edu/~hapr/winter07_gov/hudson.pd

accessed on 20th January 2011

Li, S. (2007) Imbalanced sex ratio at birth and comprehensive intervention in China. Paper prepared for the 4th Asia and Pacific Conference on Sexual and Reproductive Health and Rights, Hyderabad, India, October 2007, available at: www.unfpa.org/gender/case_studies.htm

Tiefenbrun, S. Edwards, C. (2008) Gendercide and the Cultural Context of Sex Trafficking in China, *Fordham International Law Journal*, Col 32 Issue 3

Tucker, JD, Henderson GE, Wang, TF, Huang, YY, Parish, W. Pan, SM, Chen, WS and Cohen, M. (2005) Surplus men, sex work, and the spread of HIV in China, *AIDS* Vol 19, no 6.

Simpson, H. and Smith, S. Editorial "...where have all the young girls gone? *Research in Public Policy, Bulletin of the Centre for Market and Public Organisation*, issue 12, Summer 2011

Wenhua, Z. (2011) Son Preference and Second Birth in China, *Stockholm Research Reports in Demography* 2011:19

Zhao, G. M. (2003) Trafficking of women for marriage in China: Policy and practice, *Criminal Justice* 3(1), p. 83-102.

Ressources générales

Almond, D. (2011) Son preference and sex choice: evidence from immigrants to Canada, *Research in Public Policy*, Summer 2011, p.9-10.

Almond, D. Edlund, L. Son-biased sex ratios in the 2000 United States census. The National Academy of Sciences, available at: <http://www.pnas.org/content/105/15/5681.full.pdf>

accessed on 25th January 2012

Anderson S. and Ray, D. (2010) Missing Women: Age and Disease, *Review of Economic Studies* 77, p. 1262-1300.

Buchanan, D. (2002) Gendercide and human rights, *Journal of Genocide Research* 4:1, p.95-108

Carpenter, R. C. (2002) Beyond 'Gendercide': Incorporating Gender into Comparative Genocide Studies, *International Journal of Human Rights* 6, p. 77-101.

Chow, E. and Berheide, C.W. (2004) Global Perspectives: Women, Family and Public Policies, Social Science Document Press.

Chung, W. Das Gupta, M. (2007) The decline of son preference in South Korea: the roles of development and public policy, *Population and Development Review* 33(4): p. 757-783.

Das Gupta, M. Lee, S. Uberoi, P. Wang, D. Wang, L. Zhang, X. (2004) State policies and women's agency in China, the Republic of Korea and India 1950-2000: Lessons from contrasting experiences in Rao, V. and Walton, M. (eds.) *Culture and Public Action: A Cross-Disciplinary Dialogue on Development Policy*, Stanford University Press, p. 234-259

Das Gupta, M. (2006) Cultural versus Biological Factors in Explaining Asia's "Missing Women": Response to Oster, *Population and Development Review* 32(2), p. 328-332

Das Gupta, M. Chung, W. Shuzhuo, L.(2009) Evidence from an Incipient Decline in Numbers of Missing Girls in China and India , *Population and Development Review* 35 (2): 401-416

Ganatra, B. (2008) Maintaining Access to Safe Abortion and Reducing Sex Ratio Imbalances in Asia, *Reproductive Health Matters* 16(31 Supplement), p. 90-98.

Griskevicius, V. et al. The financial consequences of too many men: Sex ratio effects on saving, borrowing, and spending. *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol 102(1), Jan 2012, 69-80.

Hesketh, T. (2011) Selecting sex: The effect of preferring sons, *Early Human Development* 87, p. 759-761

Hudson, V. M. and Den Boer, A. (2002) A Surplus of Men, A Deficit of Peace: Security and Sex ratios in Asia's Largest States, *International Security*, Vol 26, No. 4, p. 5-38

Hvistendahl, M. (2011) Unnatural selection: Choosing boys over girls and the consequences of a world full of men, United States, Public Affairs

Jones, A. (2000) Gendercide and genocide, *Journal of Genocide Research* 2: 2, p.185-211

Kim D (2004) Missing girls in South Korea: trends, levels and regional variations. *Population (E)*, 59, p. 865-878.

Klasen, S. Wink, C. (2002) A turning point in gender bias in mortality? An update on the number of missing women, *Population and Development Review* 28(2): 285-312

Meslé, F. Vallin, J. and Badurashvili, I. (2005) A sharp increase in the sex ratio at birth in the Caucasus. Why? How? Paper presented at CEPED-CICRED-INED Seminar on Female Deficit in Asia: Trends and Perspectives, Singapore

OECD (2010) Glossary of Statistics available at: <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=2447>

Accessed on 5th January 2012

Oster, E. (2005) Hepatitis B and the Case of the Missing Women, *Journal of Political Economy*, 113(6), p. 1163-1216.

Oster, E. Chen G. and Yu, X. (2008) Hepatitis B Does Not Explain Male Bias in China, National Bureau of Economic Research, Working paper no 13971.

Prenatal sex selection – a report by Doris Stump, presented to the Parliamentary Assembly (Council of Europe) in September 2011

Available at <http://assembly.coe.int/Main.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc11/EDOC12715.htm>

Accessed on 15th December 2011

Preventing gender-biased sex selection: an interagency statement by OHCHR, UNFPA, UNICEF, UN Women and WHO, WHO 2011

Sen, A. (1992) Missing women: social inequality outweighs women's survival advantage in Asia and north Africa, *British Medical Journal* March 7, p. 587

Sen, A. (1990) More than 100 Million Women Missing, *The New York Review of Books*, December 7th

Sen, G. (2009) Gender-Biased Sex Selection: Key Issues for Action, Briefing Paper for WHO, Geneva, available on <http://www.dawnnet.org/research-analyses.php?theme=2&id=29>

Sharma, M. (2008) Twenty-first century pink or blue: how sex selection technology facilitates gendercide and what we can do about it, *Family Court Review*, vol 46 no. 1, p. 198-215

Skinner, G. W. (1997) Family Systems and Demographic Processes in D.I. Kertzer and T. Fricke (eds) *Anthropological Demography: Towards a new synthesis* p. 53-95, University of Chicago Press, Chicago.

Waldmeier, P. Little girl found, article in *Financial Times*, 12th August 2011

Warren, M A (1985) *Gendercide: The implications of Sex Selection*, RI Inactive Titles

"12 World Development Report on Gender Equality and Development", World Bank, available at <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTWDRS/EXTWDR2012/0,menuPK:7778074~pagePK:7778278~piPK:7778320~theSitePK:7778063~contentMDK:22851055,00.html>

Accessed on 27th December 2011

"Women and health: today's evidence tomorrow's agenda", World Health Organisation, published November 2009, available at

<http://www.who.int/gender/documents/9789241563857/en/index.html>

Accessed on 12th January 2012

Entretiens

Interview with S V Subramanian, Harvard School of Public Health, on 26th January 2012

Interview with Tessa Dale, from «All Girls Allowed» <http://www.allgirlsallowed.org/>, a Christian, US-based NGO aiming to «restore life, value, and dignity to girls and mothers, and to reveal the injustice of China's One-Child Policy», on 30th January 2012

Interview with Sarah Phelan, from European Parliament's DEVE committee on 22 February 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES EXTERNES

DÉPARTEMENT THÉMATIQUE

Rôle

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui fournissent des conseils spécialisés aux commissions, délégations interparlementaires et autres organes parlementaires.

Domaines

Affaires étrangères

Droits de l'homme

Sécurité et Défense

Développement

Commerce international

Documents

Visitez le site web du Parlement européen: <http://www.europarl.europa.eu/studies>



ISBN 978-92-823-3744-8
doi: 10.2861/82305

ISBN 978-92-823-3744-8

